

**L214.**

# **BILAN MORAL**



**• 2024**

# Sommaire

---

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Les chiffres clés de 2024</b>	<b>5</b>
<b>L'organisation de L214</b>	<b>6</b>
<b>Mission 1 • Soulever la question animale dans la sphère publique</b>	<b>7</b>
Les enquêtes, au cœur de L214 .....	8
FNSEA, syndicat de l'agriculture intensive .....	12
Un réseau local toujours plus actif.....	12
Un contexte politique national incertain, marqué par les tentatives de nous bâillonner .....	13
Les actions à destination de la jeunesse .....	14
<b>Mission 2 • Faire reculer les pires pratiques d'élevage, de transport et d'abattage</b>	<b>15</b>
Faire changer les pratiques des entreprises .....	16
Se mobiliser contre les projets d'élevage intensif.....	18
Du côté de la justice .....	18
Les élections européennes au coeur des enjeux pour les animaux.....	20
Une ville pour les animaux : un classement en constante évolution.....	21
<b>Mission 3 • Réduire le nombre d'animaux tués</b>	<b>22</b>
Veganuary 2024 : une édition sous le signe du sport et de la gourmandise .....	23
La Semaine du barbecue vegan .....	23
Opération Sushi Vegan .....	24
Les derniers défis Vegoresto .....	24
Accompagner la transition alimentaire avec Vegan Pratique et le Veggie Challenge .....	25
Nos interventions en écoles hôtelières.....	25
Nos interventions en écoles de nutrition .....	26
Les autres conférences animées .....	26
<b>Votre générosité toujours au rendez-vous</b>	<b>27</b>
<b>Perspectives 2025</b>	<b>28</b>

# ● Introduction

**L'année 2024** a été caractérisée par des progrès importants dans notre combat pour les animaux, reflétant la persévérance inébranlable de notre association et l'implication grandissante de notre communauté. Nos 14 enquêtes ont mis en lumière les conditions de vie et d'abattage inacceptables des animaux destinés à la consommation, suscitant une mobilisation citoyenne sans précédent avec plus de 838 000 signatures récoltées pour nos pétitions.



## Nos groupes locaux

plus nombreux que jamais avec 45 antennes sur le territoire, ont mené près de 700 actions de terrain, totalisant plus de 14 000 heures de bénévolat. Cette présence accrue sur le terrain a permis de sensibiliser efficacement le public et d'interpeller décideurs et entreprises, favorisant ainsi le débat sur la condition animale dans toutes les sphères de la société.

**L'un des moments forts de cette année** a été notre vaste campagne contre le groupe LDC, premier producteur de poulets en France. Notre opération « Tournons le dos au numéro 1 de l'élevage intensif » a mobilisé des milliers de personnes sympathisantes qui ont retourné plus de 170 000 barquettes de produits Le Gaulois dans les supermarchés. Cette action innovante, amplifiée par une application mobile dédiée, a attiré l'attention

des médias et incité le groupe à reprendre les négociations avec L214.

**Sur le plan juridique**, nous avons obtenu plusieurs victoires décisives avec la condamnation de l'État pour carence fautive dans sa mission de contrôle des élevages, une première historique qui va au-delà des précédentes condamnations concernant uniquement les abattoirs. La condamnation de l'entreprise SCEA Promontval, fournisseur d'Herta, à 40 000 € d'amende pour mauvais traitements envers les animaux constitue également une avancée majeure.

**Face à un contexte politique complexe**, nous avons renforcé nos actions de plaidoyer à plusieurs niveaux. Lors des élections européennes, L214, en collaboration avec d'autres associations, a porté la voix des animaux à travers une campagne d'interpellation citoyenne dans une dizaine de pays de l'UE. Au niveau local, notre campagne Une Ville Pour les Animaux a connu un succès significatif avec 13 villes atteignant au moins 50 % des objectifs de notre

charte, dont Grenoble en tête avec 97 % des critères remplis. Cette initiative favorise la végétalisation de l'alimentation et l'amélioration de la condition animale à l'échelle municipale.



**Sur le plan éducatif**, nos interventions en écoles hôtelières ont sensibilisé les élèves aux enjeux de la cuisine végétale, et nous avons lancé un nouveau programme dédié aux écoles de nutrition. Cette approche pédagogique répond au besoin croissant de formation sur l'alimentation végétale dans les cursus des métiers de la restauration et de la santé.

**Nos campagnes saisonnières** comme le Veganuary et la Saison du barbecue vegan ont enregistré une participation record des entreprises, avec 230 sociétés impliquées dans la promotion de l'alimentation végétale pour la première et 43 pour la seconde, y compris de grandes enseignes de distribution comme Intermarché qui nous a rejoint pour la première fois.

**Cette année** a également été l'occasion de clôturer certains programmes historiques comme VegOresto, après près de 800 défis organisés en 10 ans, pour nous concentrer sur de nouvelles priorités stratégiques. Cette évolution s'inscrit dans notre volonté constante d'optimiser notre impact pour les animaux.

**En somme**, 2024 a été une année de mobilisation intense et d'adaptations stratégiques face à un environnement politique incertain. À travers chaque action, chaque campagne, et grâce au soutien indéfectible de nos 59 000 membres, nous avons continué à bâtir les fondations d'une société plus respectueuse des animaux, fidèles à notre mission. Nous avons confiance dans notre capacité collective à faire évoluer les mentalités et les pratiques.

### **Notre travail s'articule autour de 3 grandes missions :**

**1**

**Soulever la question animale dans la sphère publique :**  
interroger notre société sur la légitimité de maltraiter et de tuer des animaux à des fins alimentaires.

**2**

**Faire reculer les pires pratiques** d'élevage, de transport et d'abattage :  
changer le modèle agricole dominant actuellement.

**3**

**Réduire le nombre d'animaux tués pour l'alimentation :**  
faire évoluer le modèle alimentaire.

Les défis restent immenses, mais grâce à notre communauté engagée, **nous avons la conviction que chaque action rapproche un peu plus notre société d'un monde plus juste pour les animaux.**

**Au nom de toute l'équipe de L214, nous remercions très sincèrement**  
l'ensemble des personnes ou organisations qui ont participé aux actions de l'association ou qui l'ont soutenue. Vous vous retrouverez tout au long des pages qui suivent, de façon directe ou indirecte.

# **Merci infiniment.**

# ● Les chiffres clés de 2024



**1 238**

bénévoles actifs

**99**

personnes salariées

Plus de  
**1 000**

articles presse sur L214

**45**

groupes locaux

AIX-MARSEILLE | AMIENS | ANGERS | ANNECY  
ARLES | AUVERGNE | AUXERRE | BERRY | BESANÇON  
BIARRITZ | BORDEAUX | BREST | CAEN | CHARTRES  
CHERBOURG-EN-COTENTIN | PÉRIGUEUX | GRENOBLE  
HAUT-RHIN | LE HAVRE | LE MANS | LIMOGES | LORIENT  
LYON | METZ | MONTPELLIER | NANCY | NANTES  
NICE | NORD-PAS-DE-CALAIS | ORLÉANS | PARIS  
PAU | PERPIGNAN | POITIERS | RENNES | ROUEN  
SAINT-ÉTIENNE | STRASBOURG | TOULON | TOULOUSE  
TOURS | VALENCE | VANNES | VAR-EST | VOSGES

**59 042**

membres

**1,4 million**

de followers  
et près de

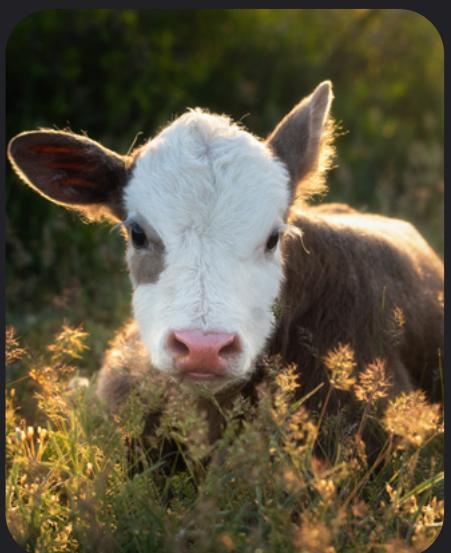
**2 000**

publications  
sur nos réseaux sociaux



**699**

actions



**14**

enquêtes

ÉLEVAGE DE LAPINS (NORD PAS-DE-CALAIS) | ÉLEVAGE LAITIER ERMITAGE (HAUTE-MARNE) | ABATTOIR DE MAURIENNE, INTERBEV (SAVOIE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES) | ÉLEVAGE DE COCHONS, E.LECLERC (CÔTES-D'ARMOR, BRETAGNE) | ABATTOIR DU COMMINGES DE BOULOGNE-SUR-GESSE (HAUTE-GARONNE) | ÉLEVAGE DE CANARDS, LDC, FAUX PLEIN AIR (PAYS DE LA LOIRE) | ÉLEVAGE DE POULETS/DINDES, LDC ORNE (NORMANDIE) | ABATTOIR DE BOVINS HALAL ET CASHER, BIGARE (BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ) | ÉLEVAGE DE COCHONS, E.LECLERC (MORBIAHAN, BRETAGNE) | ÉLEVAGE DE BOVINS, PRASLAY (HAUTE-MARNE) | ÉLEVAGE DE VACHES, MEILLAC (BRETAGNE) | ABATTOIR, CRAON (PAYS DE LA LOIRE) | ÉLEVAGE DE MOUTONS, BIRIATOU (PYRÉNÉES-ATLANTIQUES)

# L'organisation de L214

---

**Le conseil d'administration** de L214 définit les orientations stratégiques majeures. Au quotidien, l'organisation s'articule autour d'équipes rassemblées en pôles. La direction est assurée par un Comité de Direction (CODIR), incluant les responsables de pôles, au sein duquel opère un Comité de Pilotage (COPIL) plus restreint. Le Comité de Pilotage est composé de 4 personnes. Ce dernier établit l'ordre du jour du CODIR, décidant des points à discuter en plénière ou à maintenir au sein du COPIL. En cas de désaccords ou d'incertitudes, Brigitte Gothière, directrice de L214, a pour rôle de trancher.

L'association bénéficie également d'un **Comité Social et Économique (CSE)** proactif, attentif et innovant dans ses propositions.

L'association compte **99 personnes salariées** à fin décembre 2024. Les femmes sont majoritaires au sein de L214 : 50 % de femmes au conseil d'administration, 62 % de femmes salariées, 55 % de femmes parmi les coordinatrices et coordinateurs, 75 % de femmes parmi les responsables de pôle, 50 % de femmes au Comité de Pilotage dont la directrice de l'association, 43 % au Comité Social et Économique.

Nous maintenons **le télétravail** comme pratique standard, avec une politique de salaire unique, complétée par une aide financière pour celles et ceux qui résident en Île-de-France. Les salaires sont alignés sur le salaire médian en France, l'inflation étant compensée annuellement par une prime de partage de la valeur. Le travail à temps partiel peut être accordé sous conditions et à la demande des personnes concernées. Nous continuons à renforcer nos dispositifs notamment pour prévenir le stress au travail, afin d'assurer un environnement de travail sûr et épanouissant.

**Une Commission de Prévention des agissements sexistes** initiée par des salariées est en place au sein de l'association, ainsi qu'une cellule Help dédiée aux alertes remontées par les bénévoles de l'association. Cette année, nous avons également mis en place un Comité de Médiation. Ce dernier a pour mission de prévenir et de résoudre les éventuels conflits internes de manière bienveillante et impartiale. Il encourage un dialogue constructif et la recherche de solutions dans le respect des valeurs de l'association, afin de garantir un environnement de travail serein. Il est de notre responsabilité d'avoir une association solide et pérenne pour relever les immenses défis devant nous.

**Différents sondages** sont régulièrement réalisés auprès de l'ensemble de l'équipe salariée pour mesurer le bien-être, la qualité de vie et les conditions de travail. En complément, l'association utilise comme indicateur l'eNPS (Employee Net Promoter Score). Celui-ci nous permet de mesurer l'engagement des personnes salariées et leur propension à recommander L214 comme employeur. En 2024, notre eNPS était de 58 (avec un taux de participation de 84 %). Il est communément admis qu'au-dessus de 30, le score est excellent.

## MISSION 1

# Soulever la question animale dans la sphère publique

Notre première mission consiste à montrer la réalité des pratiques d'élevage, de transport et d'abattage des animaux grâce à des enquêtes documentées et sourcées. Nous intervenons dans les sphères médiatique, politique, académique et citoyenne, pour faire entendre la voix des animaux et nourrir le débat public sur leur exploitation. L'objectif de cette mission est de faire évoluer les mentalités, en interrogeant la légitimité de maltraiter et de tuer les animaux à des fins alimentaires.

## ● Les enquêtes, au cœur de L214

Les enquêtes dénoncent les conditions de vie et de mise à mort des animaux destinés à l'alimentation, piégés dans un système qui ne respecte pas leurs besoins les plus élémentaires. Elles sont essentielles pour sensibiliser le public et interpeller les pouvoirs publics sur les pratiques cruelles, pour faire condamner les responsables, et pour inciter les entreprises à s'engager contre les pires pratiques d'élevage.

Nos images lèvent le voile sur la violence de notre modèle alimentaire, qui enferme 80 % des animaux dans des élevages intensifs et tue chaque jour en France plus de 3,2 millions d'animaux dans les abattoirs. Interroger notre rapport aux animaux et notre consommation de produits d'origine animale permet de soulever une question morale essentielle : **est-ce légitime de tuer des animaux sans nécessité ?**

Cette année, nous avons révélé 14 enquêtes sur des vaches, moutons, cochons, poulets, canards et lapins victimes de maltraitance grave. La plupart de ces affaires ont fait l'objet d'enquêtes judiciaires voire de condamnations.



● JANVIER

### Des images insoutenables à l'abattoir de Craon

Nos révélations sur les vaches découpées encore vivantes à l'abattoir de Craon, en Mayenne, ont généré une exposition médiatique importante, avec plus de 3 millions de vues sur les réseaux sociaux et 150 retombées médiatiques. Cette visibilité aura permis à des millions de personnes de voir comment les animaux sont traités avant de finir dans les assiettes. Cette enquête a largement mobilisé avec plus de 160 000 signatures de la pétition exigeant la fermeture immédiate de l'abattoir, et un rassemblement devant la préfecture de Mayenne pour appuyer cette demande. Nous avons porté plainte pour cruauté et dénoncé l'inaction de l'État. L'enquête judiciaire est toujours en cours.

[Voir l'enquête](#)



● FÉVRIER

### Des vaches bretonnes sorties de leur calvaire

Nos images bouleversantes ont révélé la situation dramatique d'un élevage à Meillac, en Ille-et-Vilaine, où des vaches vivaient dans une mare de lisier, privées d'eau et de nourriture. La saisine en urgence du parquet de Saint-Malo a permis de secourir la soixantaine d'animaux détenus dans cette exploitation insalubre, pourtant déjà connue des services vétérinaires de la préfecture depuis plus de 4 ans... Les animaux ont été pris en charge par l'association OABA.

[Voir l'enquête](#)



AVRIL

### Les images accablantes d'un abattoir Bigard

Cette enquête a montré la souffrance extrême subie par les vaches, tuées sans étourdissement dans l'abattoir Bigard de Venarey-les-Laumes, en Côtes-d'or.

Deux mois plus tard, nous avons révélé de nouvelles images de ce même abattoir : les conditions d'abattage n'avaient pas changé. Nous avons à nouveau porté plainte contre le numéro 1 de la viande en France pour sévices graves. Nous avons engagé un recours contre les services vétérinaires de l'État pour manquement à leur mission de contrôle dans cet abattoir. L'enquête judiciaire est toujours en cours.

[Voir l'enquête](#)


MARS

### L'horreur dans un élevage de cochons fourni E.Leclerc

Nous avons révélé les conditions cruelles d'élevage des cochons à Malansac et à Trédion dans le Morbihan fournissant les magasins E.Leclerc. Cette enquête a permis de faire fermer définitivement l'établissement par arrêté préfectoral. Le PDG Michel-Édouard Leclerc a fini par réagir, sans pour autant s'engager sur des critères minimum de conditions de vie pour les cochons.

[Voir l'enquête](#)


MAI

### Mobilisation de Stéphane Bern contre un élevage de poulets en Normandie

Un élevage intensif de poulets s'est agrandi sans autorisation à Belforêt-en-Perche, dans l'Orne. Les images montrent des dindes et des poulets élevés pour les marques Le Gaulois et Maître CoQ, entassés dans des hangars à des densités extrêmes et dépassant le nombre autorisé. Nous avons pu compter sur le soutien engagé de l'animateur Stéphane Bern, qui a porté la voix des animaux dans le cadre de cette enquête. Nous avons alerté le préfet sur l'impact environnemental de telles pratiques.

[Voir l'enquête](#)


JUIN

### Condamnation d'un éleveur dans les Pyrénées-Atlantiques

Notre plainte déposée contre l'élevage de moutons à Biriatou dans le Pays Basque a permis la condamnation de l'éleveur à 4 mois de prison avec sursis, 700 € d'amende et 4 000 € de dommages et intérêts pour mauvais traitements.

[Voir l'enquête](#)



AOÛT

### Scènes de chaos dans un abattoir intercommunal

Nous avons diffusé des images tournées après la réouverture de l'abattoir de Boulogne-sur-Gesse, en Haute-Garonne. Elles montrent des cochons mal étourdis et en grande détresse, qui tentent de s'échapper lors de l'abattage. L'abattoir avait pourtant fermé après une inspection ayant mis en évidence des non-conformités, notamment en matière de protection animale. Nous avons poursuivi les services vétérinaires de la préfecture au tribunal administratif.

[Voir l'enquête](#)

JUILLET

### Le scandale du faux élevage plein air de canards

Le courage d'Anaïs, ancienne salariée d'un élevage de canards LDC à Châtillon-sur-Colmont en Mayenne, a permis de dénoncer un faux élevage plein air où les canards n'avaient pas accès à l'extérieur. Les canards vivaient dans des conditions insalubres et étaient laissés sans soins. Nous avons déposé plainte pour mauvais traitements et tromperie au consommateur.

[Voir l'enquête](#)


SEPTEMBRE

### Le pire de l'élevage intensif chez E.Leclerc

Nous avons de nouveau interpellé E.Leclerc avec de nouvelles images d'un élevage de cochons dans les Côtes-d'Armor, fournisseur de l'enseigne. L'enquête met en lumière des pratiques routinières, cruelles et parfois illégales, que nous dénonçons régulièrement pour qu'elles cessent enfin, comme l'enfermement des truies en cage et la coupe systématique des queues.

[Voir l'enquête](#)


NOVEMBRE

### Le préfet de la Savoie ferme l'abattoir de Maurienne

Nos images glaçantes de la mise à mort des moutons et des vaches à l'abattoir de Maurienne en Savoie ont entraîné la fermeture totale de l'abattoir pendant 2 mois. Nous avons pu compter sur l'engagement de la chanteuse-compositrice Suzane qui a présenté notre enquête. Elle y dénonce la barbarie subie par des moutons égorgés encore conscients malgré l'étourdissement.

[Voir l'enquête](#)




DÉCEMBRE

### L'enfer pour les lapins dans 3 élevages sordides

Nous avons diffusé les images de 3 élevages de lapins situés dans le Nord et dans le Pas-de-Calais. Les animaux sont enfermés dans des cages minuscules au sol grillagé, sans espace suffisant pour se relever. Face à ces conditions d'enfermement, nous avons déposé plainte pour mauvais traitements.

[Voir l'enquête](#)


NOVEMBRE

### Les dessous d'un élevage fournissant la fromagerie Ermitage

Les vaches laitières de cet élevage à Leschère-sur-le-Blaiserlon, en Haute-Marne, produisent du lait pour les fromages Ermitage vendus en supermarchés. Les animaux n'ont aucun accès à l'extérieur et vivent sur leurs déjections. La marque a d'abord suspendu sa collecte auprès de l'élevage, pour la reprendre quelques semaines plus tard. Une enquête judiciaire a été ouverte, elle est toujours en cours.

[Voir l'enquête](#)

Ces 14 enquêtes ont toutes été accompagnées de **plaintes pour mauvais traitements, sévices graves ou actes de cruauté**. Nous avons engagé plusieurs recours en responsabilité contre l'État pour manquement à sa mission de contrôle vétérinaire. En parallèle, nous avons interpellé des enseignes de la grande distribution, des entreprises de l'agroalimentaire et des politiques, afin d'appuyer nos demandes en faveur des animaux. Nos pétitions ont enregistré 838 260 signatures et nos vidéos d'enquête ont été visionnées plus de 9 millions de fois sur nos réseaux sociaux. Nous avons dénombré 840 articles de presse et passages à la télévision et la radio.

Seuls les **signalements des lanceurs et lanceuses d'alerte** permettent de dénoncer les immenses souffrances des animaux. Nous les remercions du fond du cœur de ne pas fermer les yeux face à la détresse des animaux, et saluons leur courage. Nous remercions aussi nos membres sans qui rien ne serait possible.

## ● FNSEA, syndicat de l'agriculture intensive

L214 a produit et diffusé une série documentaire inédite consacrée à la FNSEA, le plus grand syndicat agricole français, qui promeut une agriculture intensive et productiviste.

Fruit d'un travail de plusieurs mois, cette enquête approfondie s'appuie sur des images d'archives, des interviews d'éleveurs et des analyses graphiques pour décrypter l'influence tentaculaire de la FNSEA. Elle met en lumière la restructuration de l'agriculture orchestrée par le syndicat, ses conflits d'intérêts et les conséquences dramatiques de ses choix pour les éleveurs, les animaux et l'environnement. Cette série a été diffusée sur YouTube en 3 épisodes et a rencontré l'engouement du public, avec une audience moyenne de 50 000 vues par épisode. Des centaines de commentaires témoignent d'un vif

débat autour de ces enjeux cruciaux pour l'agriculture française.

Le documentaire montre comment, sous l'impulsion de la FNSEA, le nombre d'agriculteurs et d'agricultrices en France a chuté de 5 millions en 1955 à 400 000 seulement aujourd'hui. Il souligne le rôle du syndicat dans l'endettement massif des éleveuses et des éleveurs, dont une partie fait face à des dettes dépassant les 400 000 euros.

La série expose aussi la réalité accablante des élevages industriels soutenus par la FNSEA, où plus de 80 % des animaux sont enfermés dans des conditions intensives sans accès à l'extérieur. Elle met en lumière les nombreux conflits d'intérêts au sein du syndicat, notamment les liens étroits entre ses dirigeants et les grandes entreprises agroalimentaires, influençant ainsi les décisions politiques au détriment des animaux et de l'intérêt public.



## ● Un réseau local toujours plus actif

### Près de 700 actions sur le terrain

En 2024, les 45 groupes locaux de L214 se sont mobilisés pour porter nos campagnes aux quatre coins de la France. Présents sur le terrain toute l'année, nos 1 238 bénévoles ont mené des actions de sensibilisation, participé à des festivals, organisé des Vegan Place, des ateliers de formation ainsi que des happenings de rue.

Leur implication totalise plus de 14 000 heures de bénévolat sur 699 événements. Leur engagement sans faille a permis de toucher des milliers de personnes pour faire avancer la cause animale. Nous les remercions très chaleureusement.

### Des actions variées pour faire avancer la cause animale

Les groupes locaux n'ont pas ménagé leurs efforts pour informer le public et interpeller les personnes décisionnaires.

#### Voici quelques temps forts qui ont marqué 2024 :

→ Le Veganuary : l'année était à peine commencée qu'une trentaine de groupes mettait déjà l'alimentation végétale à l'honneur. En partenariat avec Monoprix, les bénévoles ont proposé des séances de coaching en rayon pour accompagner la clientèle dans la découvertes d'alternatives végétales. Cette initiative originale a bénéficié d'une large couverture médiatique, avec plus de



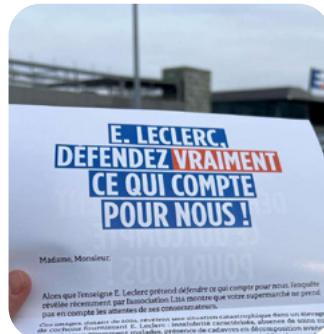
60 retours presse.

→ Une action marquante en février : aux côtés de Nagui, près de 80 bénévoles place du Trocadéro à Paris ont exposé solennellement les cadavres de poulets âgés de 1 à 44 jours. Issus d'une souche génétique à croissance ultra rapide, ces oiseaux sont tous morts prématurément. Cette action a permis de mettre en lumière une problématique encore méconnue du grand public et a attiré l'attention des médias.

→ De mars à septembre, c'est aux abords des magasins E.Leclerc que la mobilisation de nos bénévoles s'est déployée à travers toute la France. Faisant écho aux images atroces révélées par nos enquêtes, de grandes banderoles interpellaient la clientèle sur les conditions d'élevage des cochons fournissant l'enseigne. Suite à ces actions, des milliers de lettres de réclamation ont été déposées par le public dans les magasins pour leur demander la

fin des pires pratiques, avec un engagement sur les critères du Pig Minimum Standards (PMS).

→ **Et le grand moment de l'année... L'opération «Tournons le dos au numéro 1 de l'élevage intensif».** Campagne phare de 2024, cette action s'adressait au groupe LDC, leader de l'élevage intensif en France. Pendant plusieurs mois, la mobilisation des bénévoles et de personnes sympathisantes a été intense dans toute la France pour retourner les barquettes de la marque Le Gaulois dans les rayons des supermarchés. 170 000 barquettes ont été retournées : un signal fort envoyé à la clientèle et à LDC. Cette campagne a rencontré une forte adhésion du public, grâce à une application mobile développée pour l'occasion. **Les médias ont largement couvert le sujet, preuve de l'intérêt croissant pour la question animale au sein de notre société.**



## ● Un contexte politique national incertain, marqué par les tentatives de nous bâillonner

L'année 2024 a été marquée par les élections européennes et une profonde recomposition du paysage politique en France, conséquence de la dissolution de l'Assemblée nationale annoncée par Emmanuel Macron. Cette instabilité a conduit à une succession de gouvernements d'alliance entre Les Républicains et le Bloc central, hostiles à nos idées. Parmi les conséquences, des lois essentielles ont été reportées, notamment la Loi d'orientation et d'avenir agricole (LOA), sur laquelle nous avions travaillé en 2023 et 2024 avant son adoption par le Sénat en 2025.

Dans ce climat tendu, nous avons dû faire face à un gouvernement particulièrement réfractaire à nos actions. Avec Annie

Genevard (LR), proche de la FNSEA, au ministère de l'Agriculture, les mesures restrictives se sont multipliées sous les gouvernements successifs de Michel Barnier puis de François Bayrou. Lors du projet de loi de finances, plusieurs « amendements bâillons » visant à restreindre nos actions ont été portés par une majorité de députés opposés à la cause animale. Le Rassemblement National, en nette progression au Parlement, a soutenu ces mesures en bloc, accentuant encore les tensions. Face à cette situation politique instable, nous avons décidé d'adapter notre stratégie pour 2025. Plutôt que de subir les aléas institutionnels, nous adoptons une approche plus offensive,

indépendamment du calendrier parlementaire. **Notre objectif : mobiliser l'opinion publique et consolider le rapport de force pour faire avancer la cause animale.**

## ● Les actions à destination de la jeunesse

En 2024, L214 a promu des outils éducatifs autour de la question animale pour les structures accueillant du jeune public. Les supports pédagogiques sont élaborés sous le contrôle d'un Conseil scientifique, regroupant des spécialistes en sciences naturelles, droit animalier, médecine vétérinaire, psychologie de l'enfant, philosophie et éthique, pédagogie...

### **Mon Journal Animal**

Sous un angle positif et pédagogique, cette revue destinée aux jeunes de 10 à 14 ans propose des sujets d'actualité en lien avec la défense des animaux ou les découvertes scientifiques récentes (biologie, éthologie...), des portraits de jeunes qui défendent les animaux, des jeux, des débats, des dossiers... En 2024, 3 numéros de Mon journal animal sont parus, avec un tirage de 125 000 exemplaires pour le dernier numéro paru. 11 300 structures ont bénéficié d'un abonnement offert (établissements, bibliothèques, centres de loisirs, instruction en famille...). Ce nombre est en augmentation de 10 % par rapport à 2023. Une lettre d'information pédagogique est également proposée à ces structures abonnées. Nous remercions toutes les personnes et les associations qui ont aimablement contribué à la revue en acceptant par exemple de répondre à des interviews ou en nous permettant d'utiliser leurs photos.

### **Education.L214.com**

Le site [education.l214.com](http://education.l214.com) est un centre de ressources gratuites pour l'éducation à l'éthique animale. Écoles, collèges, lycées, centres culturels ou de loisirs, médiathèques ou municipalités peuvent y réserver des animations pédagogiques, des expositions itinérantes, parcourir un ensemble de ressources en ligne (vidéos, articles, CDI...). Il est également possible de

commander gratuitement des posters, des livrets éducatifs, des exemplaires de *Mon journal animal*. Le site s'est enrichi de nouveaux outils téléchargeables, en lien avec les nouveaux programmes d'Enseignement moral et civique (EMC).

### **Animations, conférences et expositions**

L'équipe Éducation a effectué 151 animations ou conférences en 2024, en présentiel ou en visioconférence. Une fiche d'évaluation remise à l'issue de chaque animation indique des retours tous extrêmement positifs. Par ailleurs, les expositions pédagogiques L214 Éducation ont été empruntées 109 fois en 2024, soit 10 % de plus qu'en 2023.

### **Formations et colloques**

L214 assure 9 h de cours sur les stratégies de plaidoyer et les pédagogies de l'éthique animale, dans le cadre du diplôme d'université « Animaux & Société » de l'Université Rennes 2. En 2024, L214 a également rejoint l'équipe enseignante du tout nouveau diplôme d'université en droit animalier de l'Université Catholique de Lille.

L214 est aussi membre de l'équipe enseignante de l'école Sup'écologidaire, établissement d'enseignement supérieur indépendant qui forme ses élèves à la transition écologique, solidaire et citoyenne.

L214 est également intervenue auprès de

candidates et candidats au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (mention Éducation à l'environnement vers un développement durable) avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de la Vallée de l'Orne. Nous avons introduit des notions d'éthique animale ainsi que des pistes d'exploration en milieu périscolaire. Former des adultes qui pourront ensuite sensibiliser les jeunes est un véritable enjeu !



## **MISSION 2**

---

# **Faire reculer les pires pratiques d'élevage, de trans- port et d'abattage**

Pour mener à bien cette mission, nous appelons l'agroindustrie à abandonner les pratiques les plus préjudiciables aux animaux, et interpellons les politiques pour interdire ces pratiques par la réglementation. Nous agissons aussi en justice contre les infractions en matière d'élevage, de transport et d'abattage.

## ● Faire changer les pratiques des entreprises

Nous poursuivons nos campagnes pour inciter les entreprises agroalimentaires à exclure les modes d'élevage et d'abattage les plus cruels de leurs chaînes de production et d'approvisionnement.

### Poulets : mettre un terme aux pires pratiques

La campagne visant à éliminer les pires méthodes d'élevage et d'abattage des poulets reste une priorité



pour L214. En 2022, sur près de 700 millions de poulets abattus en France, plus de 80 % étaient élevés dans des conditions intensives. Le [European Chicken Commitment \(ECC\)](#) est une demande portée par une quarantaine d'associations européennes, dont L214. Ses critères portent sur les conditions d'élevage (vitesse de croissance des animaux moins rapide, baisse des densités, lumière naturelle, perchoirs...) et d'abattage des poulets.

**Nos discussions avec les entreprises et nos campagnes publiques ont contribué à la publication d'un engagement à respecter l'ECC pour près de 120 sociétés implantées en France.** Nous assurons un suivi régulier afin qu'elles publient les progrès annuels réalisés dans le cadre de leur

transition vers l'ECC. 17 entreprises supplémentaires ont publié leurs avancées en 2024, dont 2 suite à une campagne d'information publique (Boulangerie Louise et La Boucherie). D'autres, comme Quick et Burger King, ont même communiqué leurs objectifs intermédiaires à venir, permettant d'atteindre un engagement complet à l'échéance fixée. Métro et Back Europ France, enseignes de la distribution professionnelle, se sont à leur tour engagées à respecter les critères de l'ECC. Par ailleurs, nous avons mené des actions devant les magasins Grand Frais et le siège de la marque de croquettes Hill's.

### Zoom sur LDC : notre campagne s'intensifie

Le groupe LDC, qui détient les marques Le Gaulois, Maître CoQ ou encore Marie, élève chaque année plusieurs centaines de millions d'animaux dans les pires conditions. Premier producteur de viande de poulets en France, le groupe porte une responsabilité particulièrement lourde dans la poursuite de telles pratiques en France. C'est pourquoi nous avons accentué notre campagne tournée vers LDC en 2024. Nos bénévoles ont poursuivi les mobilisations visant à convaincre le groupe LDC à s'engager sur l'ECC. Nous avons publié plusieurs enquêtes, dont l'une, commentée par Stéphane Bern, a révélé



les pratiques illégales d'un élevage normand appartenant au groupe.

En février, nous nous sommes rassemblés en compagnie de l'animateur Nagui sur l'esplanade du Trocadéro à Paris. Nous avons exposé de façon solennelle les corps de 44 poulets issus d'un élevage de la marque Le Gaulois pour dénoncer la croissance ultra-rapide de ces oiseaux.

Plus tard dans l'année, nous avons déployé 3 gigantesques poulets sur la place de la Bourse



à Paris et avons interpellé les actionnaires du groupe à l'occasion de leur assemblée générale.

En octobre, nous avons invité le public à placer les barquettes des produits Le Gaulois, Marie et Maître CoQ face cachée dans les rayons des supermarchés, pour symboliquement « tourner le dos » à ces marques. Chaque personne participante a pu renseigner le nombre de produits retournés lors de ses passages en magasin sur l'application dédiée. Ces actions ont conduit LDC à revenir à la table des négociations à l'occasion d'un rendez-vous avec L214. Gageons que la reprise du dialogue conduira à des avancées significatives pour les poulets.

## Poules pondeuses : en finir avec les cages

À la suite du travail de négociation entrepris par des associations de défense animale, dont L214, près de 200 entreprises présentes en France se sont engagées à bannir l'utilisation des œufs de poules en cage d'ici 2025 au plus tard. Cela a permis de faire reculer ce mode de production en France. **En 2024, 27 % des poules étaient élevées en cage, contre 80 % à nos débuts en 2008.** L214 a poursuivi ses efforts en incitant les entreprises à accélérer leur transition, pour que ce mode d'élevage ne soit bientôt plus qu'un mauvais souvenir en France.

## Cochons : de nouveaux engagements

Dans la lignée de nos actions menées pour les poules et les poulets, nous continuons d'appeler les entreprises à s'engager sur les critères du PMS. Cette politique minimale, soutenue par une dizaine d'associations, interdit toutes les mutilations pratiquées sur les cochons ainsi que l'enfermement en cage des truies pendant les phases de maternité et de gestation. Elle impose également la mise en place d'enrichissements du milieu de vie et une réduction des densités.

En 2024, nous avons porté notre demande à 20 nouvelles entreprises. Notre travail de négociation, couplé à nos campagnes d'information, a conduit la marque Saint-Jean, la chaîne hôtelière Best Western France, les boulangeries Eric Kayser et le restaurateur Big Fernand à s'engager à respecter les critères du PMS.

Par ailleurs, nous avons interpellé l'enseigne E.Leclerc en diffusant 2 enquêtes sur les pratiques innommables des élevages intensifs de cochons, dont l'un fournissait l'enseigne pour ses produits Marque Repère.

Enfin, nos bénévoles ont répondu par une forte mobilisation devant une quarantaine de magasins E.Leclerc aux quatre coins de la France. **Nous savons que notre action ne laisse pas l'enseigne indifférente, et allons poursuivre nos efforts pour la convaincre de renoncer aux pratiques les plus cruelles !**

## ● Se mobiliser contre les projets d'élevage intensif

L214 dénonce les projets d'élevages intensifs d'animaux terrestres, mais il existe aussi des projets d'élevages intensifs pour les poissons, notamment les saumons, avec des bassins situés sur terre. Deux multinationales tentent de les imposer en France, dans le Pas-de-Calais et en Gironde. Nous avons réalisé une vidéo documentaire qui dévoile les dessous de cette industrie sordide. Elle montre aussi que l'on peut se régaler avec des alternatives végétales bluffantes. La [vidéo](#) a rencontré un large écho sur notre chaîne YouTube, atteignant près de 50 000 vues.



Les riveraines et les riverains, ainsi que les associations locales souhaitant se mobiliser contre des nouveaux projets d'élevages, nous sollicitent souvent. Nous les informons sur les démarches à effectuer, nous relayons leurs pétitions et nous les rejoignons sur le terrain lors de manifestations. Nous avons ainsi manifesté devant la préfecture d'Alençon contre un élevage intensif de poulets LDC qui s'était agrandi sans autorisation, avec une enquête commentée par Stéphane Bern à l'appui. Quand les projets sont déjà acceptés par la préfecture, il est possible de saisir le tribunal administratif via un recours contentieux dont l'objectif est de faire annuler les autorisations. En 2024, L214 a déposé 4 nouveaux recours concernant des élevages de poulets, de cochons et de saumons (projet de Boulogne-sur-Mer dans le Pas-de-Calais), ce qui porte à 20 le nombre total de recours déposés par L214.

## ● Du côté de la justice

Grâce aux compétences juridiques, à l'audace et au dynamisme des personnes qui l'accompagnent, L214 parvient toujours davantage à faire entendre la voix des animaux devant les tribunaux. Nous remercions vivement Maître Caroline Lanty, Maître Hélène Thouy, Maître Olivier Vidal, ainsi que les autres avocates et avocats qui travaillent à nos côtés au quotidien.

En 2024, 31 nouvelles procédures juridiques (initierées pour la plupart par L214) se sont ajoutées aux 90 procédures déjà en cours, témoignant d'une activité judiciaire particulièrement riche et développée. Dans les élevages comme dans les abattoirs, le non-respect de la réglementation relative aux animaux est de moins en moins toléré par les juges. Nos plaintes aboutissent à une condamnation plus fréquente et plus sévère, non seulement des exploitants, mais aussi de l'État pour les défaillances récurrentes de ses services vétérinaires.

### Faire condamner le non-respect de la réglementation

En décembre 2021, nous avions révélé des images d'un élevage fournissant Herta. Elles dénonçaient des pratiques routinières entraînant des souffrances aiguës pour les cochons et des mises à mort violentes. Le 12 novembre 2024, le tribunal judiciaire de Troyes a rendu sa décision et a condamné la SCEA Promontval, qui élève plus de 20 000 cochons, à 40 000 € d'amende dont 20 000 € avec sursis, pour mauvais traitements sur les animaux. Ses dirigeants ont écopé respectivement de 9 000 € d'amende et 6 000 € d'amende, dont 3 000 € avec sursis. Cette condamnation a pu aboutir grâce à notre action en citation directe, le parquet n'ayant initialement poursuivi que 2 ouvriers de l'élevage. L214 se réjouit de cette condamnation, qui confirme les faits exposés par l'association et souligne la nature structurelle des mauvais traitements dans ce type d'élevage.

## Mettre l'État face à ses responsabilités

L214 continue à démontrer, enquête après enquête, avec des images sourcées et incontestables à l'appui, les manquements de l'État à ses obligations de contrôle. En 2024, nos actions ont conduit à 2 nouvelles condamnations de l'État.

### **Abattoir Bigard de Cuiseaux**

En 2021, nous avions révélé des images de l'abattoir Bigard de Cuiseaux (Saône-et-Loire), mettant en évidence de nombreuses infractions relatives au traitement des animaux. Nous avions alors déposé un recours en responsabilité contre l'État.

Le 23 avril 2024, le tribunal administratif de Dijon a rendu sa décision en condamnant l'État pour les carences fautives de ses services vétérinaires dans leur mission de contrôle de cet abattoir. Le tribunal a relevé plusieurs manquements, notamment l'incapacité à détecter la persistance des signes de conscience chez les animaux après étourdissement, le manque de contrôle de l'utilisation des dispositifs d'électrocution et l'insuffisance des mesures prises en matière de protection animale. Le juge a reconnu la responsabilité de l'État et l'a condamné à verser 2 000 € à L214 en réparation de son préjudice moral.



### **Élevage Herta**

En 2022, nous avons saisi le tribunal administratif de Clermont-Ferrand pour engager de nouveau la responsabilité de l'État. Suite à la sortie de 2 enquêtes, nous avions relevé de très nombreuses infractions à la réglementation dans un élevage intensif de cochons fournissant la marque Herta. Parmi les pratiques constatées : caudectomie



systématique (coupe de la queue des cochons), claquage des porcelets, absence d'eau, absence de soins aux animaux blessés.

Ces infractions auraient dû être relevées et sanctionnées par les services vétérinaires. Mais cela n'a jamais été le cas. L214 a donc déposé un recours pour faire condamner l'État. Alors que la plainte au pénal avait conduit à un refus de condamner la caudectomie, le juge administratif a reconnu la responsabilité de l'État sur ce point.

Cette décision du 23 janvier 2025 est historique car il s'agit de la première condamnation de l'État concernant sa carence fautive à faire appliquer les règles de protection animale dans un élevage. Les précédentes décisions portaient uniquement sur les abattoirs. Le juge administratif n'a pas hésité à se détacher de l'appréciation de la Cour d'appel de Riom, qui n'avait pas reconnu la caudectomie des cochons. Surtout, le tribunal administratif reconnaît que la taille et la nature des élevages intensifs augmentent le risque de maltraitance animale et que, par conséquent, il est de la responsabilité de l'État d'adapter la fréquence de ses inspections en fonction de la gravité de ce risque.

## Se défendre face aux procédures-bâillons

L'année 2024 a été marquée par plusieurs procédures-bâillons qui visent notre mission d'information.

### **Une action judiciaire de LDC pour maintenir la clientèle dans l'ignorance des conditions d'élevage**

En février, le groupe LDC, leader de la viande de poulet en France et propriétaire de la marque Le Gaulois, nous avait assignés en référé (procédure d'urgence) suite à notre opération de stickage de leurs barquettes en magasin. Cette opération dénonçait le choix de la marque d'utiliser une souche génétique à croissance ultra-rapide, source de nombreuses souffrances pour les poulets.

Par cette procédure-bâillon, le groupe LDC cherche à entraver à notre mission d'information sur les conditions d'élevage des poulets, afin de maintenir la clientèle dans l'ignorance des préjudices subis par ces animaux.

Le tribunal judiciaire de Strasbourg a ordonné l'arrêt de notre opération de stickage. Nous avons fait appel de cette décision, et l'audience s'est tenue le 6 février.

Le délibéré est attendu pour le 5 juin prochain.

### **La cellule Déméter : une atteinte persistante à la liberté d'expression**

Le 7 novembre dernier, le Conseil d'État a rendu sa décision sur la cellule de renseignement Déméter, dont l'objectif consiste à « évaluer les risques d'atteinte imputables aux mouvances animalistes, antispécistes et environnementalistes ». Il n'a pas jugé illégales les missions de « suivi (...) des actions idéologiques » par la gendarmerie, y compris lorsqu'elles ne sont pas répréhensibles. Une décision qui contredit le jugement du tribunal administratif de Paris rendu en 2022, qui considérait les missions de la cellule Déméter illégales.

Les actions licites de défense des animaux continueront donc à être surveillées par la gendarmerie nationale. **La décision du Conseil**

**d'État est alarmante, elle reflète un climat toujours plus répressif à l'égard des lanceuses et lanceurs d'alerte.**

L214 ne se laissera pas intimider.

L214 engage une procédure devant la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) pour faire respecter le droit à la liberté d'expression, d'information et d'association et mettre un terme à cette surveillance injustifiée des associations de défense des animaux, de l'environnement et de toute voix critique vis-à-vis de l'agriculture industrielle. Cette démarche est soutenue par plus de 120 personnalités et associations dont Pollinis, la Ligue des droits de l'Homme et Générations Futures, co-initiatrices de [la tribune](#) appelant à la dissolution de la cellule Déméter.

## **● Les élections européennes au cœur des enjeux pour les animaux**



Les élections européennes de juin 2024 ont provoqué un basculement à droite du Parlement, confirmant le poids du groupe PPE (incluant Les Républicains) et la percée de l'extrême droite. Ces forces politiques, majoritairement hostiles au Green Deal, ont remis en question plusieurs avancées portées par la dernière Commission européenne, notamment la révision de la législation européenne sur le « bien-être animal ».



L214 s'est engagée dans la campagne européenne en demandant aux différents groupes de prendre position pour les animaux, avec une liste de demandes spécifiques portant sur les conditions d'élevage, de transport et d'abattage, mais également sur la végétalisation de l'alimentation. Une campagne d'interpellation citoyenne a été menée pour inciter les listes à s'engager pour les animaux. Nous avons étendu cette campagne à une dizaine de pays de l'UE grâce à l'appui d'associations européennes. En amont des élections, nous avons également organisé une campagne d'affichage dans les rues, le métro et l'aéroport de Bruxelles.

## ● Une ville pour les animaux : un classement en constante évolution

Notre classement *Une ville pour les animaux*, mis à jour en continu sur l'observatoire Politique & Animaux depuis 2020, vise à inciter un maximum de villes à atteindre les 20 objectifs que nous avons fixés pour la fin du mandat en 2026.

Ces mesures visent à améliorer la condition animale en ville. Elles concernent non seulement la végétalisation de l'alimentation, mais aussi la prise en compte des animaux vivant en milieu urbain.

Elles évaluent notamment :

- la création d'une délégation municipale dédiée à la condition animale,
- la fréquence des menus végétariens dans les cantines scolaires,
- l'intégration de critères de « bien-être animal » dans les marchés publics,
- le développement de campagnes de sensibilisation à l'alimentation végétale auprès du grand public,
- la mise en place de partenariats conventionnés avec des associations de protection animale pour la gestion des populations des chats errants ou la cohabitation avec la faune sauvage,
- la transparence sur la gestion des fourrées.

Concernant la répartition politique des 13 premières villes, nous comptons parmi les maires 5 EELV, 5 PS, 1 Horizons, 1 PCF et 1 sans étiquette. Enfin, la première ville administrée par une personne sous étiquette LR n'arrive qu'en 21<sup>e</sup> position (Metz), tandis que la première ville dirigée par le RN n'apparaît qu'à la 51<sup>e</sup> place du classement (Perpignan).

### Cantines scolaires : un bilan mitigé

Les repas végétariens dans les cantines scolaires comptent parmi les indicateurs clés analysés par L214. Malgré l'existence de villes pionnières, une majorité s'en tiennent à la simple obligation légale du repas végétarien hebdomadaire.

Sur 132 villes évaluées :

- Seules 3 villes (Lyon, Montpellier, Paris) proposent 2 journées végétariennes



hebdomadaires et une option végétarienne quotidienne,

- 19 villes proposent 2 repas végétariens par semaine,
- 23 villes offrent une option végétarienne quotidienne.

**C'est pourquoi nous continuerons à interpeller et à accompagner les collectivités dans les années à venir, pour accélérer la transition vers une alimentation plus respectueuse des animaux et de l'environnement.**

## **MISSION 3**

---

# **Réduire le nombre d'animaux tués en démocratisant l'alimentation végétale**

Cette mission vise à réduire le nombre d'animaux abattus en encourageant la végétalisation de nos assiettes. En complément des actions déjà évoquées menées auprès des politiques pour favoriser les alternatives végétales, notamment dans la restauration scolaire, nous avons travaillé à rendre l'alimentation végétale plus accessible et attractive auprès du grand public et des spécialistes du secteur.

## ● Veganuary 2024 : une édition sous le signe du sport et de la gourmandise

Nous avons lancé le Veganuary 2024 en choisissant une communication visuelle en lien avec le sport, pour faire écho aux Jeux Olympiques de Paris.

Contraction des mots « vegan » et « january », le Veganuary est un défi international qui invite le monde à découvrir l'alimentation végétale en janvier. Il est géré en France par L214 pour la 4<sup>e</sup> année consécutive. L'événement a bénéficié d'une large couverture médiatique, avec plus de 150 retombées presse, et des visuels affichés fièrement sur de nombreux supports : dans des journaux stratégiques (*L'Équipe*, *Le Parisien*...), sur des bus (à Paris et à Lyon) ou encore en habillage total d'un tramway à Bordeaux !



### Une mobilisation nationale pour promouvoir l'alimentation végétale

29 groupes locaux ont animé la campagne à travers toute la France :

- 18 groupes ont proposé des coachings à la clientèle des magasins Monoprix, pour leur faire découvrir toute l'étendue de la gamme végétale,
- 11 groupes ont installé des stands de dégustation dans les centres-villes, prouvant que manger vegan est synonyme de plaisir et de gourmandise !

### Un impact grandissant auprès des entreprises

Cette édition s'est clôturée par un bilan collectif réunissant les 186 entreprises participantes. Elles ont publié près de 400 communications durant tout le mois, permettant de rendre désirable et accessible l'offre végétale. 100 % des entreprises ayant répondu à notre enquête recommanderaient l'expérience à d'autres entreprises, témoignant du rôle clé du Veganuary dans la démocratisation du végétal.

## ● La Saison du barbecue vegan

Pour cette 2<sup>e</sup> édition, nous avons mis les petits plats dans les grands, et les résultats sont là : le nombre d'entreprises participantes a plus que doublé, signe d'un intérêt croissant pour le sujet ! 43 entreprises, dont des enseignes majeures telles que Auchan, Carrefour, Monoprix et Franprix, se sont mobilisées pour valoriser leurs offres végétales à travers des animations et des offres promotionnelles.

Cette opération vise à montrer que l'on peut profiter d'un moment convivial autour du grill ou de la plancha tout en découvrant de nouvelles



saveurs. Traditionnellement tournée vers la consommation de viande, la saison du barbecue est un moment clé pour proposer des alternatives gourmandes, respectueuses des animaux et de notre environnement. Cette action avait aussi vocation à ancrer durablement ces initiatives au sein des grandes enseignes, avec des temps forts consacrés à l'alimentation végétale. Mission accomplie : Monoprix et Franprix ont décidé de pérenniser la promotion du barbecue vegan chaque année, à travers des catalogues, offres et animations récurrentes, et même de créer de nouveaux temps forts sans notre intervention. Une belle avancée pour les animaux !



## ● Opération Sushi vegan



En juin, à l'occasion de la Journée mondiale du sushi, 37 restaurants ont mis à l'honneur les alternatives végétales en participant à notre opération Sushi Vegan. L'opération Sushi Vegan, lancée sur [Facebook](#) et [Instagram](#), a rencontré un bel écho avec plus de 97 000 vues cumulées. Nous avons réalisé une carte interactive des restaurants participants dans toute la France, consultée plus de 36 000 fois.

## ● Les derniers défis VegOresto

En 2024, nous avons décidé de clôturer la campagne VegOresto, après 10 années d'existence, afin de nous consacrer à de nouvelles actions. Cette opération aura permis de faire avancer la question du végétal dans la restauration, en transmettant aux équipes de solides compétences en cuisine végétale, en tissant des liens avec plus de 3 000 restaurants, et en mobilisant des dizaines de bénévoles et des milliers de convives pour faire évoluer l'offre végétale.

Au total, plus de 800 défis ont été organisés dans toute la France, permettant à la fois de challenger les chefs à cuisiner vegan, tout en régalant des convives qui n'avaient pas l'habitude de goûter cette cuisine. En 2024, les 7 derniers défis VegOresto ont eu lieu en début d'année, pour sensibiliser les chefs et servir plus de 200 repas vegan. Cinq de ces établissements participants proposent dorénavant des options vegan dans leurs cartes.

## ● Accompagner la transition alimentaire avec Vegan Pratique et le Veggie Challenge

Vegan Pratique, notre initiative dédiée au grand public, incite à l'évolution des pratiques alimentaires individuelles. Elle s'articule autour du site [vegan-pratique.fr](https://vegan-pratique.fr) et de plusieurs supports qui offrent des ressources complètes pour réduire ou arrêter la consommation de produits animaux.

En 2024, le Veggie Challenge a permis à près de 6 000 personnes de découvrir l'alimentation végétale à travers un programme de 21 jours. 95 % des participantes et participants ayant répondu à notre enquête déclarent avoir réduit leur consommation de produits animaux à l'issue du challenge.

### Le site Vegan Pratique en quelques chiffres

**1,8**

million de visiteurs  
en 2024

**5,4**

millions de pages vues

**168 393**

personnes ont suivi  
le Veggie Challenge  
depuis sa création

plus de  
**137 000**

personnes inscrites  
à la lettre d'information  
Vegan Pratique

Le groupe Facebook  
réunit plus de

**10 000**

personnes. Il est toujours animé et modéré par nos bénévoles : Anastasia, Marie-Laure, Julie et Sandra. Nous leur exprimons notre sincère gratitude pour leur soutien sans faille dans cette mission.

## ● Nos interventions en écoles hôtelières

Bien que la cuisine végétale gagne en popularité dans la gastronomie française, l'Éducation nationale n'a pas encore mis à jour ses référentiels ni ses diplômes pour tenir compte de cette tendance.

C'est pourquoi nous continuons à soutenir le corps professoral dans la formation des élèves à la cuisine végétale. La cuisine végétarienne fait cependant son apparition dans certains diplômes, ce qui constitue un premier pas encourageant.

### En 2024, nos interventions se sont multipliées :

→ **33 profs et 436 élèves** ont suivi notre module de formation « La cuisine végétale en plein essor », dans 12 écoles hôtelières partout en France.



→ **100 % des pros et 93 % ont exprimé leur satisfaction** après nos interventions. Nos outils pédagogiques sont très appréciés.  
→ **25 établissements** ont réservé notre exposition.



- **2 écoles** ont organisé le trophée VegOresto.
- **2 écoles** ont réalisé un défi en restaurant d'application, rencontrant un franc succès.
- **2 profs** ont suivi notre formation à distance, afin de pouvoir aborder l'alimentation végétale en cours avec leurs élèves.

Enfin, nous avons réalisé et diffusé une vidéo de présentation de l'ensemble de nos outils pédagogiques gratuits : [Comment donner envie aux futurs chefs de cuisiner végétal ?](#)

## ● Nos interventions en écoles de nutrition

En complément de nos actions en écoles hôtelières, nous avons souhaité développer cette année un autre type d'intervention, spécifique à la nutrition végétale et dédié aux élèves en formation sur le sujet. En effet, le sujet de l'alimentation végétale reste peu, voire pas abordé dans les cursus de formation en diététique et nutrition, alors qu'il représente un enjeu croissant en santé publique. Notre première intervention a eu lieu dans un lycée d'Île-de-France pour une classe de BTS diététique. L'objectif : sensibiliser les élèves à la nutrition végétale, leur fournir des outils adaptés pour accompagner leur future patientèle et leur permettre de mieux appréhender les enjeux éthiques et climatiques liés à ce mode d'alimentation. En s'appuyant sur des données

scientifiques actualisées, cette session a également permis de déconstruire certaines idées reçues encore enseignées.

**Suite aux retours très positifs, nous avons enrichi VegOresto Pro en développant 2 modules dédiés à la nutrition végétale avec :**

- **Une intervention en présentiel d'une demi-journée,**
- **Une intervention en visioconférence d'une heure.**

La communication autour de ces modules a débuté en septembre 2024. Une première visioconférence a été réalisée, et plusieurs interventions sont confirmées pour 2025.

## ● Les autres conférences animées

Une demie journée de formation a été organisée à Paris pour la chaîne d'hôtels-restaurants EKLO, visant à sensibiliser les chefs cuisiniers, les responsables des 11 établissements et les équipes des différents services à la cuisine et à la nutrition végétale.

Nous avons également animé plusieurs interventions pour la conférence « Pourquoi et comment végétaliser notre alimentation ».



# ● La générosité du public toujours au rendez-vous

**59 045**

membres de l'association

dont

**22 424**

Coeurs Battants qui font un don mensuel à L214

**10 M€**

collectés

L'action de L214 repose avant tout sur la générosité de ses membres. Nos ressources sont de 10,7 millions d'euros en 2024, dont 76 % liés à la générosité publique (dons et adhésions), elle-même constituée à 91 % de dons de particuliers. Les contributions de l'Open Philanthropy représentent 15 % des ressources. Cette organisation, basée aux États-Unis, finance des ONG humanitaires, environnementales et de protection animale dans de nombreux pays. En 2023, nous avions obtenu un financement de 2,5 M€ à utiliser sur 2023 et 2024 afin de nous permettre d'agir pour les poulets de chair, de développer notre capacité à enquêter et de poursuivre la consolidation de l'association. D'autres fondations soutiennent l'action de L214, pour un total de 0,7 M€, soit 6,5% de ses ressources. Le reste provenait des recettes de la boutique en ligne (107 k€, soit 1,0 %), de reprises de provisions juridiques et de gains sur procès (70 k€) et d'autres produits divers (88 k€).

## ● Les dons des particuliers, la force de L214

Les particuliers représentent 99,2 % des donateurs et donatrices de L214. Outre l'Open Philanthropy, 425 entreprises, 40 associations et 10 fondations (soit 0,8 % des donatrices et donneurs) ont également fait un don à l'association en 2024, représentant 26 % du montant total des dons.

**L214 ne demande pas et ne reçoit pas de subventions publiques.**

## ● La boutique en ligne, outil militant

En 2024, nous avons fait le choix de recentrer notre boutique en ligne autour de quelques articles phares, comme les publications de l'association ou le sweat L214, pour en faire un outil militant plus simple en phase avec nos priorités. Cette réduction du nombre de références permet d'alléger le temps de gestion logistique et de concentrer nos efforts sur les actions les plus impactantes pour la cause animale. Cette décision répond aussi à une préoccupation écologique, en évitant d'encourager une consommation d'objets superflus. La boutique ne dégage pas de bénéfices, elle se concentre sur l'approvisionnement en matériel de nos groupes bénévoles locaux et l'envoi de matériel pédagogique gratuit sur demande. Elle conserve ainsi pleinement sa vocation première : soutenir les actions militantes de L214.

**Merci pour votre soutien tout au long de l'année !  
Lui seul nous permet d'agir, jour après jour, pour construire ensemble un monde plus éthique.**

# ● Perspectives 2025

En 2025, notre priorité de **réduire de moitié le nombre d'animaux tués pour l'alimentation française d'ici 2030** va s'intensifier avec une mobilisation à tous les niveaux de l'agroalimentaire. Nous allons notamment solliciter les chaînes de restauration et renforcer notre action auprès de la grande distribution, acteur clé pour atteindre cet objectif ambitieux.

Nous allons également **renforcer notre travail au niveau politique** avec des demandes concrètes à tous les échelons : local, national et européen. Notre objectif est d'ancrer la question animale dans les agendas politiques et d'obtenir des avancées significatives pour la défense des animaux.

**Le suivi des engagements pour les poules pondeuses, les poulets et les cochons** reste une priorité. Nous veillerons à ce que les entreprises respectent leurs engagements et leurs échéances, tout en incitant d'autres acteurs à rejoindre cette dynamique.

Enfin, 2025 verra la refonte de notre site internet et une présence accrue sur les réseaux sociaux, afin de **sensibiliser un public toujours plus large et de mobiliser davantage de citoyennes et de citoyens pour la cause animale.**

L'association continue de grandir et de se renforcer pour agir et offrir des moyens d'action individuelle ou collective ayant pour but de rendre ce monde meilleur pour les animaux et les humains. Merci à vous qui rendez les actions de l'association possibles.



**L214.**

# **BILAN FINANCIER**



● **2024**

# Sommaire

<b>Un financement par la générosité publique à 76%</b>	<b>31</b>
Répartition des recettes .....	31
Evolution des dons reçus .....	31
<b>Des ressources affectées à 76,4% au missions sociales</b>	<b>32</b>
Répartition des dépenses par nature.....	32
Répartition des dépenses par emploi.....	32
Détail des dépenses affectées aux missions sociales.....	33
<b>Des réserves pour pallier la saisonnalité des dons</b>	<b>34</b>
Un résultat net positif en 2024 .....	34
Les réserves représentent une année et demi de dépenses.....	34
<b>Budget 2025</b>	<b>35</b>

## ● Un financement par la générosité publique à 76 %

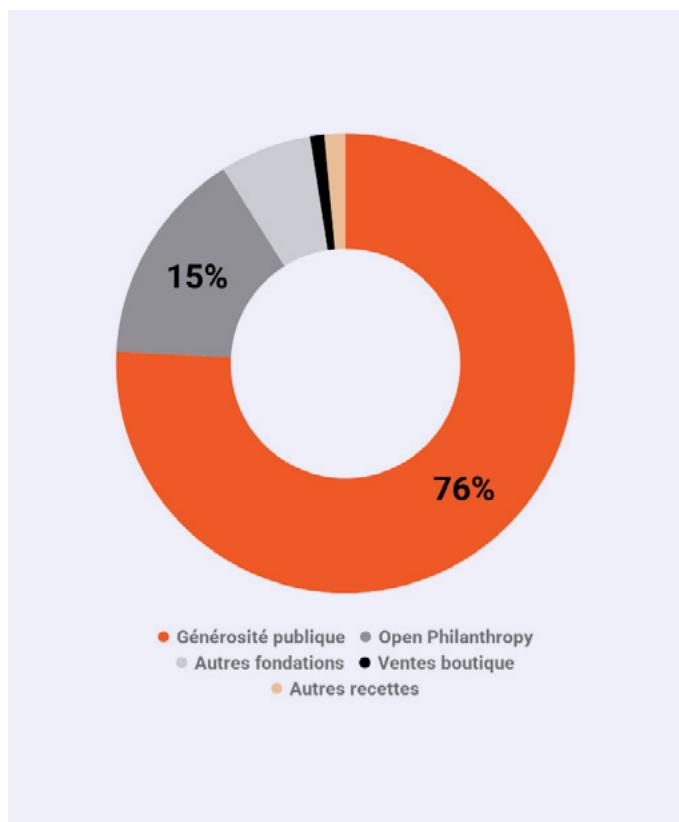
### Répartition des recettes

Les recettes de L214 étaient de 10,7 M€ en 2024 (+15,8 % par rapport à 2023), dont **76 % liés à la générosité publique** (dons, adhésions et produits financiers issus du placement de ces ressources), soit 8,1 M€ (+16 % par rapport à 2023).

L214 a également reçu un financement de 1,1 M€ de l'Open Philanthropy<sup>1</sup> pour la campagne en faveur des poulets élevés pour leur chair, le développement des enquêtes, la professionnalisation et la structuration de l'association, auxquels s'ajoutent les 0,5 M€ versés et non utilisés en 2023 et donc reportés en 2024.

L'association a aussi bénéficié de versements de la part d'autres fondations pour 0,7 M€, dont 0,4 M€ de la Fondation Karuna et 0,2 M€ du Fonds de dotation L214. Cela représente 6 % de ses ressources.

Le reste provenait des recettes de la boutique en ligne (107 k€, soit 1,0 %), de reprises de provisions sur des procédures juridiques, de gains sur procès et d'autres produits divers (160 k€ au total). L214 ne demande pas et ne reçoit pas de subventions publiques.



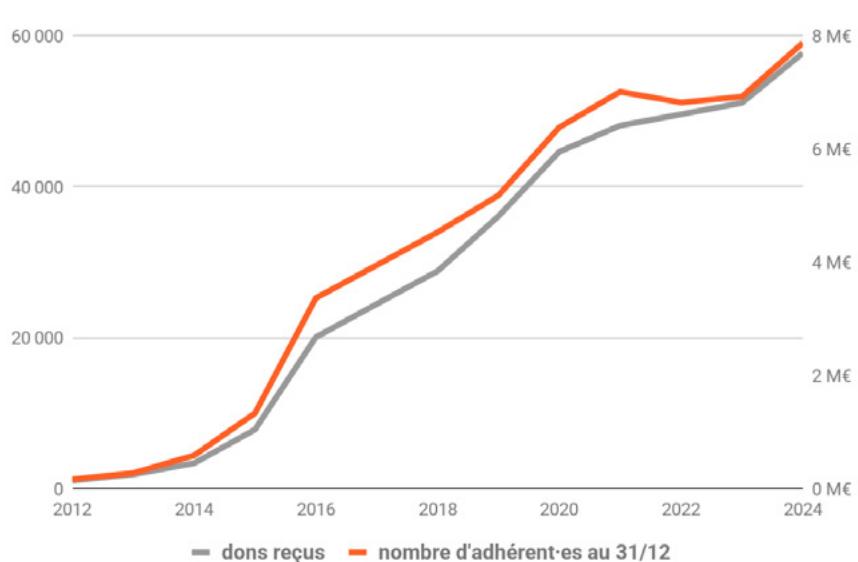
### Evolution des dons reçus

L214 a la chance de s'appuyer sur une base de donatrices et donateurs solide, composée à 99,2 % de particuliers.

425 entreprises, 40 associations et 10 fondations (soit 0,8 % des donatrices et donateurs) ont également fait un don à l'association en 2024, représentant 26 % du montant total des dons.

### L'association comptait 59 045 membres à jour de cotisation au 31 décembre 2024.

La augmentation de ses ressources (x17 en 10 ans, x55 depuis 2012) suit la croissance de son nombre de membres (x14 par rapport à 2014).



L214 s'appuie par ailleurs sur plusieurs milliers de bénévoles, qui donnent de leur temps et mettent à disposition leurs compétences. **15 326 heures bénévoles** consacrées à la réalisation des actions de l'association ont été dénombrées en 2024, soit l'équivalent de 8,4 salariée·es à temps plein sur toute l'année.

1. Après l'avoir déjà fait en 2017 et 2020, l'Open Philanthropy (OP) a offert de nous aider une nouvelle fois en 2023. L214 a alors proposé des projets et obtenu un financement de 2,5 millions d'euros versés sur 2023 (1,4 M€) et 2024 (1,1 M€). Cette organisation basée aux États-Unis finance des ONG humanitaires, environnementales et de protection animale dans de nombreux pays.

## ● Des ressources affectées à 76,4 % aux missions sociales

### Répartition des dépenses par nature

Près de la moitié des 9,4 M€ de dépenses (**48,5 %**, soit 4,6 M€) de l'association est allouée à la **rémunération de l'équipe salariée**, composée de 99 personnes fin 2024 (60 % de femmes et 40 % d'hommes), soit 96 équivalents temps plein (ETP) sur l'année.

En 2024, chaque salarié a perçu une rémunération unique qui s'élève à **2 681 € brut mensuels** (hors complément géographique pour les personnes résidant dans l'aire urbaine de Paris), quelle que soit sa fonction dans l'association ou son ancienneté.



Les autres principaux postes de dépense concernent directement la réalisation de nos campagnes, comme la sous-traitance (1,1 M€) et l'ensemble des frais de communication (1,1 M€) : réalisation de vidéos d'enquêtes et de sensibilisation, campagnes d'affichage, coûts d'impression et de distribution de nos publications (magazines, brochures, tracts, e-mailing...) ainsi que les stands sur des événements, cadeaux, etc.

Viennent ensuite les frais de mission des salariés et bénévoles (0,3 M€), les honoraires et les frais juridiques (0,3 M€), le coût de location de nos locaux, de salles extérieures et de matériel pour certains événements (0,3 M€), l'achat de matériel et fournitures (0,2 M€) et les frais bancaires (0,1 M€).

### Répartition des dépenses par emploi

**La majorité des dépenses de l'association (76,4 %) a été consacrée à ses « missions sociales »** (enquêtes, campagnes contre l'élevage intensif des poules et des poulets, Jeunesse, Politique, sensibilisation, etc.).

→ Les « **frais de fonctionnement** », constitués essentiellement des salaires des services informatiques et administratifs (ressources humaines, comptabilité, achats, services généraux) et de la direction de l'association, représentent 16,8 % des dépenses.

→ Les « **frais de recherche de fonds** », c'est-à-dire les dépenses liées à la relation avec les donatrices et donateurs et les frais d'appel à dons, correspondent principalement aux salaires et aux commissions bancaires payées sur les dons reçus. Ils représentent 6,8 % des dépenses.

À noter que d'autres dépenses ne sont pas réparties entre missions sociales, frais de fonctionnement et frais de recherche de fonds : il s'agit des dotations aux provisions pour risques et charges (108 k€), de l'impôt sur les revenus de l'épargne (29 k€) et du report en fonds dédiés de financements non utilisés en intégralité en fin d'exercice (540 k€).

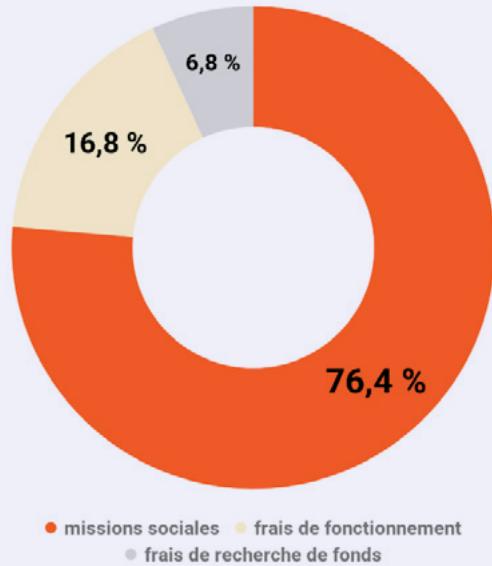
### Détail des dépenses affectées aux missions sociales

En 2024, L214 a mené de front une dizaine de campagnes, pour avancer en parallèle sur plusieurs objectifs :

→ **soulever la question animale**, notamment sur les conditions d'élevage, de transport ou d'abattage des animaux (via des enquêtes), sur l'impact de la production et de la consommation de produits animaux, et sur les avancées en éthologie : auprès du grand public, tout en lui proposant des actions, auprès des plus jeunes (L214 Éducation), auprès des citoyens (Politique & animaux).

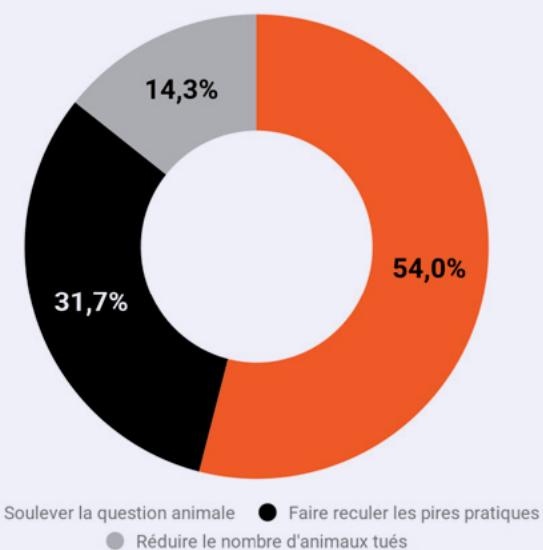
→ **faire reculer les pires pratiques** en encourageant : les entreprises agroalimentaires à modifier leur politique d'achat en bannissant les produits issus des formes d'élevage et d'abattage les plus cruelles (élevages intensifs, conditions d'abattage reconnues par la communauté scientifique comme sources de souffrances pourtant évitables), en réduisant la part de produits d'origine animale au bénéfice du végétal, les élus à défendre les intérêts des animaux.

→ **réduire le nombre d'animaux pour la consommation humaine** en sensibilisant : le grand public (Vegan Pratique, Veggie Challenge), les restaurateurs en leur montrant l'intérêt et en les incitant à proposer des alternatives vegan dans leur offre (VegOresto).



### Les 3 grandes missions sociales

Répartition des missions sociales



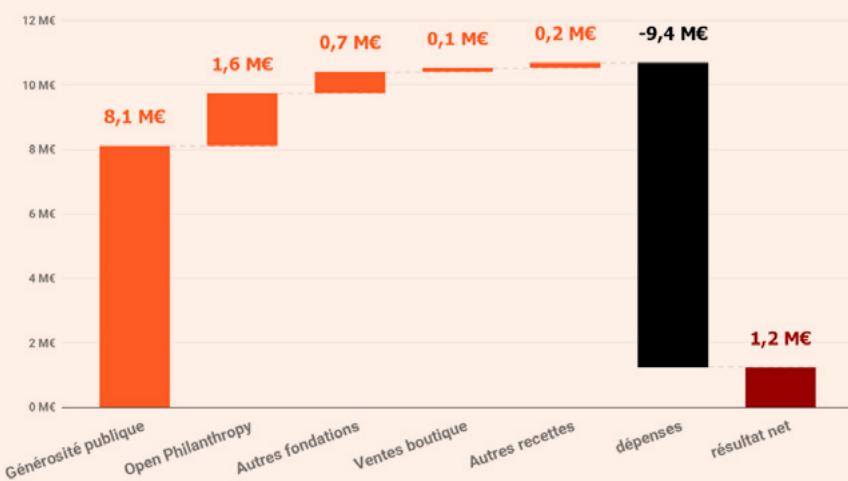
## ● Des réserves pour pallier la saisonnalité des dons

### Un résultat net positif en 2024

Les ressources de l'association ont progressé de +16 % en 2024 par rapport à l'année précédente, notamment grâce au soutien encore renforcé de ses membres (+12,9 %) qui représente 72 % des recettes totales. Celles-ci s'établissent ainsi à 10,7 M€.

Quant aux dépenses, elles ont augmenté plus modérément (+9,6 %), avec une progression de la masse salariale contenue (+6 %). Le total des dépenses 2024 de l'association s'élève à 9,4 M€.

Au final, l'association a ainsi dégagé un **résultat net positif de 1,2 M€ en 2024**, qui se décompose de la manière suivante :

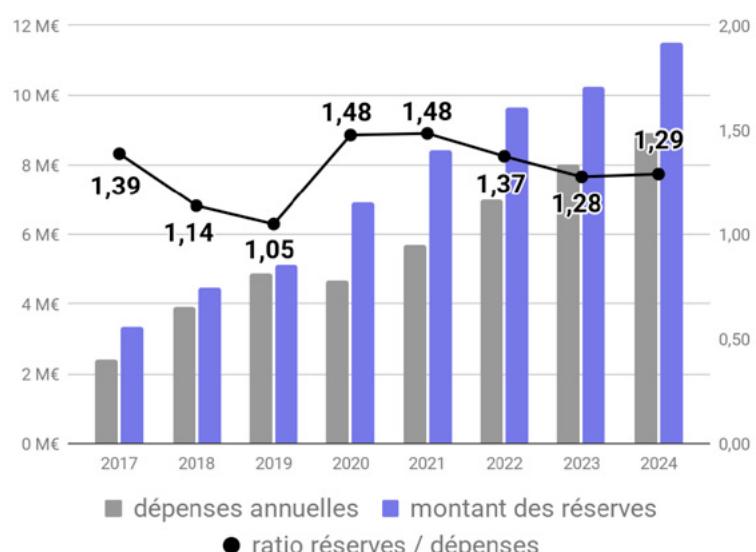


### Les réserves représentent une année et demie de dépenses

L'association collecte environ 40 % de ses dons lors du dernier trimestre, et plus de 20 % sur le seul mois de décembre. Les réserves constituées lors des exercices précédents permettent à l'association de pallier la saisonnalité des dons.

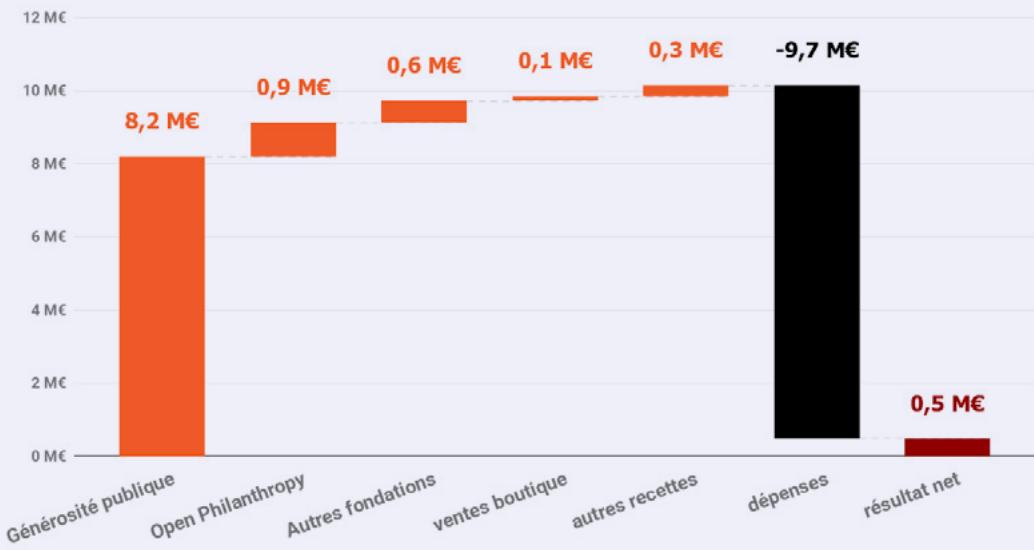
Par ailleurs le ministère de l'Intérieur a précisé à la Cour des comptes qu'il était recommandé à une association ayant du personnel salarié d'avoir des réserves équivalentes à « **une voire deux années de fonctionnement d'avance** ».

L214 dispose de 11,5 M€ de réserves y compris le résultat de l'exercice 2024. Ses dépenses de l'année hors reports en fonds dédiés s'étant élevées à 8,9 M€, ces réserves représentent l'équivalent d'un peu moins d'une année et demie de fonctionnement. Précisément, le ratio réserves / dépenses s'établit à **1,29**, soit sensiblement le même niveau que l'an passé.



*Lecture : les réserves fin 2024 représentent 1,29 fois le montant des dépenses de l'année.*

# Budget 2025



Compte tenu des dons collectés au premier trimestre 2025 et de leur dynamique récente, nous estimons à 7,7 M€ le montant des dons collectés en 2025 et à **8,2 M€ le total des ressources issues de la générosité publique**, soit une très légère progression de +1,2 % par rapport à 2024.

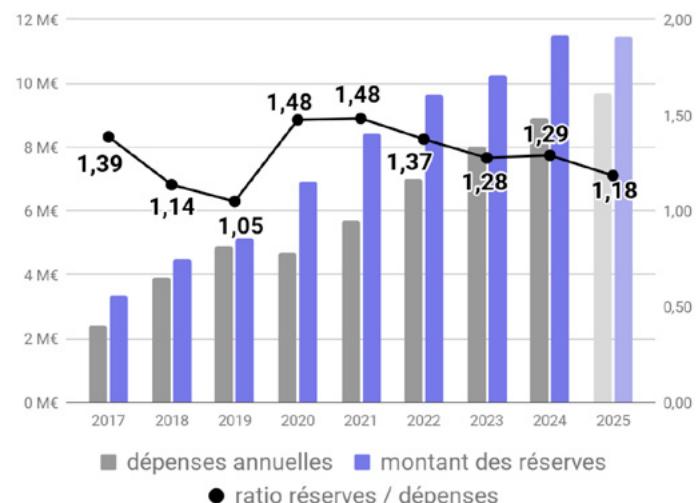
L'association pourra utiliser en 2025 le reliquat du financement de l'Open Philanthropy des années précédentes, auquel s'ajouteront les financements d'autres fondations, dont le Fonds de dotation L214. Les autres recettes restant relativement stables, **le montant total des recettes 2025** serait en légère baisse de -0,5 M€ (soit -5,1 %) et s'établirait à **10,1 M€**.

**La rémunération des 97 personnes salariées** que compte l'association à fin mai 2025 et des recrutements envisagés d'ici la fin de l'année représenterait une dépense d'environ **5,2 M€** sur 2025.

Les **autres dépenses** seraient aussi en progression afin de contribuer à la réalisation des nouveaux projets de l'association. Selon les prévisions réalisées en collaboration avec l'ensemble des équipes, elles pourraient s'élever à **4,5 M€** (soit une hausse de +4,0 %).

Le ratio de réserves / dépenses serait quant à lui en baisse à 1,18, soit un peu plus d'une année de dépenses en réserves.

En prenant en compte tous ces éléments, l'association terminerait l'année 2025 avec un **résultat excédentaire** de +0,5 M€.



*Lecture : les réserves fin 2025 représenteraient 1,18 fois le montant des dépenses de l'année.*

**ASSOCIATION L214**

2 rue Henri Bergson  
CS 90026  
**67087 STRASBOURG CEDEX**

**Exercice clos le 31 décembre 2024**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**ALBRIZIO GIOACCHINO**  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
5 rue Primatice  
**75013 PARIS**

Tél. 06 76 79 70 83

**Courriel : [ga@albrizio-associes.fr](mailto:ga@albrizio-associes.fr)**

## **ASSOCIATION L214**

Exercice clos le 31 décembre 2024

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Mesdames, Messieurs, les membres de l'assemblée générale de l'Association L214.

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association L214 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

J'ai effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

### **➤ Compte Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public**

Dans le cadre de mes appréciations des principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites en annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions de l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et ont été correctement appliquées sur cet exercice comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification des documents adressés aux membres de l'assemblée générale**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 07 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes  
**Gioacchino ALBRIZIO**



**ASSOCIATION L214**

2 RUE HENRI BERGSON

87087 STRASBOURG

***Bilan et Resultat Association***

Présenté en Euros

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

**BILAN ACTIF**

Présenté en Euros

<b>ACTIF</b>	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	59 850	15 073	44 777	0,33		
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles					8 160	0,07
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	45 563	36 819	8 744	0,06	1 594	0,01
. Autres immobilisations corporelles	633 506	450 891	182 615	1,36	222 149	1,83
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					6 650	0,05
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés	15		15	0,00	15	0,00
. Prêts	39 790		39 790	0,30	25 473	0,21
. Autres	26 931		26 931	0,20	23 820	0,20
<b>TOTAL (I)</b>	<b>805 656</b>	<b>502 783</b>	<b>302 872</b>	2,25	<b>287 861</b>	2,37
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes	26 355	13 748	12 608	0,09	78 762	0,65
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations	7 931		7 931	0,06	12 410	0,10
. Autres	66 253		66 253	0,49	74 762	0,62
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	12 877 854		12 877 854	95,70	11 440 215	94,36
Charges constatées d'avance	188 469		188 469	1,40	229 518	1,89
<b>TOTAL (II)</b>	<b>13 166 862</b>	<b>13 748</b>	<b>13 153 115</b>	97,75	<b>11 835 668</b>	97,63
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>13 972 518</b>	<b>516 531</b>	<b>13 455 987</b>	100,00	<b>12 123 530</b>	100,00

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

**BILAN PASSIF**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
. Fonds propres statutaires	110 655	0,82
. Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
. Fonds statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
. Réserves statutaires ou contractuelles		
. Réserves pour projet de l'entité	10 253 825	76,20
. Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	1 237 899	9,20
Situation nette (sous total)	11 602 379	86,22
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>11 602 379</b>	86,22
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	633 312	4,71
<b>TOTAL (II)</b>	<b>633 312</b>	4,71
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	385 026	2,86
Provisions pour charges	82 868	0,62
<b>TOTAL (III)</b>	<b>467 894</b>	3,48
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 362	0,01
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	208 210	1,55
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	537 112	3,99
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 587	0,01
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	4 130	0,03
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>752 402</b>	5,59
Ecarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>13 455 987</b>	100,00
		12 123 530
		100,00

**ENGAGEMENTS REÇUS**

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

**ENGAGEMENTS DONNÉS**

## COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
	Total	%	Total	%	Variation	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>						
Cotisations	59 045		51 928		7 117	13,71
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	83 456		106 302		-22 846	-21,48
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	29 850		21 445		8 405	39,19
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation						
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	7 635 735		6 663 412		972 323	14,59
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie	2 549		92 087		-89 538	-97,22
- Contributions financières	1 817 777		1 779 803		37 974	2,13
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	67 554		97 389		-29 835	-30,62
Utilisations des fonds dédiés	501 109		75 185		425 924	566,50
Autres produits	273		4 087		-3 814	-93,31
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>10 197 347</b>		<b>8 891 637</b>		<b>1 305 710</b>	14,68
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>						
Achats de marchandises	-261		59 565		-59 826	-100,43
Variations stocks	63 226		10 888		52 338	480,69
Autres achats et charges externes	3 710 118		3 177 938		532 180	16,75
Aides financières	50 618		47 378		3 240	6,84
Impôts, taxes et versements assimilés	298 619		270 997		27 622	10,19
Salaires et traitements	3 058 417		2 916 323		142 094	4,87
Charges sociales	1 225 120		1 134 703		90 417	7,97
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	149 419		130 163		19 256	14,79
Dotations aux provisions	22 568		26 511		-3 943	-14,86
Reports en fonds dédiés	539 976		587 126		-47 150	-8,02
Autres charges	205 891		147 880		58 011	39,23
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>9 323 712</b>		<b>8 509 472</b>		<b>814 240</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>873 636</b>		<b>382 165</b>		<b>491 471</b>	128,60
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	407 238		168 405		238 833	141,82
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>407 238</b>		<b>168 405</b>		<b>238 833</b>	141,82
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements						
<b>Total des charges financières (IV)</b>						
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>407 238</b>		<b>168 405</b>		<b>238 833</b>	141,82

## COMPTÉ DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMPTÉ DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>1 280 873</b>	<b>550 570</b>	<b>730 303</b>	132,64
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>				
Sur opérations de gestion	19 246	41 911	-22 665	-54,07
Sur opérations en capital	300	1 490	-1 190	-79,86
Reprises sur provisions et transferts de charges	51 000	118 891	-67 891	-57,09
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>70 546</b>	<b>162 292</b>	<b>-91 746</b>	-56,52
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>				
Sur opérations de gestion	1 617	12 103	-10 486	-86,63
Sur opérations en capital	50	7 479	-7 429	-99,32
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	82 481	61 500	20 981	34,12
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>84 148</b>	<b>81 082</b>	<b>3 066</b>	3,78
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-13 602</b>	<b>81 210</b>	<b>-94 812</b>	-116,74
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	29 373	21 518	7 855	36,50
Total des produits (I + III + V)	10 675 131	9 222 335	1 452 796	15,75
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	9 437 232	8 612 071	825 161	9,58
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>1 237 899</b>	<b>610 263</b>	<b>627 636</b>	102,85
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>PRODUITS :</b>				
Dons en nature	754	309		
Prestations en nature		5 172		
Bénévolat	419 945	393 386		
<b>TOTAL</b>	<b>420 699</b>	<b>398 867</b>		
<b>CHARGES :</b>				
Secours en nature	754	309		
Mise à disposition gratuite de biens et services		900		
Prestations		4 272		
Personnel bénévole	419 945	393 386		
<b>TOTAL</b>	<b>420 699</b>	<b>398 867</b>		

# PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent, clos le 31 décembre 2023, avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 13 455 987 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 1 237 899 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 5 Juin 2024 par les dirigeants de l'association.

# PRÉSENTATION ET FAITS MARQUANTS

## Présentation de l'association

L214 est une association d'intérêt général à but non lucratif, qui s'est donnée pour mission de défendre les animaux, en invitant notre société à ne plus les considérer comme des ressources à notre disposition mais comme des êtres ayant leurs intérêts propres.

Elle mène des actions de sensibilisation pour informer le public sur l'impact de la production de viande, poissons, lait et œufs, pour contribuer au développement de l'offre végétale dans l'alimentation, ou pour obtenir des avancées concrètes pour les animaux notamment auprès des entreprises, des institutions ou des responsables politiques.

La présentation des moyens mis en œuvre est développée dans la partie relative au compte d'emploi des ressources collectées auprès du public.

## Faits marquants de l'année 2024

### Activité de l'association

L'activité de L214 durant l'année 2024 est largement détaillée dans le bilan moral, disponible sur le site de l'association. Parmi les principaux chiffres et faits marquants :

- 14 enquêtes ont été publiées, accompagnées de plaintes systématiques pour mauvais traitements, sévices ou cruauté. Certaines ont permis des fermetures d'établissements, comme l'abattoir de Maurienne ou un élevage de cochons du Morbihan. Deux condamnations de l'État ont été obtenues pour carences fautives dans les contrôles vétérinaires – une première pour un élevage.
- La campagne « Tournons le dos au numéro 1 de l'élevage intensif » contre LDC, appuyée par une application mobile, a permis de retourner 170 000 barquettes en magasin. Face à cette pression citoyenne, le groupe a repris les discussions avec L214. Parallèlement, 20 nouvelles entreprises ont été ciblées pour améliorer les conditions d'élevage des cochons, avec de premiers engagements (Kayser, Big Fernand...).

- Malgré les tentatives d'intimidation et d'entrave (procédures-bâillons, Conseil d'État sur la cellule Déméter, modification du régime fiscal des dons...), L214 a renforcé sa stratégie politique et lancé une campagne européenne d'interpellation concernant la révision de la législation sur les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux (y compris concernant le broyage des poussins et des canetons) au niveau de l'UE. Dans le classement « Une ville pour les animaux », de nombreuses villes ont progressé, et Grenoble figure en tête.
- Les campagnes de végétalisation se sont déployées à grande échelle : 230 entreprises engagées pour le Veganuary 2024, 43 pour la Saison du barbecue vegan, 6 000 participant·es au Veggie Challenge, interventions en écoles hôtelières et de nutrition. VegOresto a été clôturé après 800 défis menés depuis sa création.
- Sur le terrain, 45 groupes locaux ont mené près de 700 actions cumulant 14 000 heures de bénévolat. En tout, plus de 800 000 signatures ont été recueillies et nos vidéos ont généré 9 millions de vues. L'association compte 59 000 membres, 1 238 bénévoles actifs, 99 salarié·es et 45 groupes locaux.

L'année 2024 aura été une année charnière de consolidation et d'offensive pour L214, dans un contexte politique instable, mais avec des avancées majeures pour les animaux.

# PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

## Méthode générale

Les comptes ont été établis :

- dans le respect des conventions comptables de base et notamment des principes suivants :
  - le principe de prudence ;
  - la permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre ;
  - la continuité d'exploitation ;
  - la non compensation ;
  - l'indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France, et notamment les règlements suivants :
  - ANC n°2022-04 modifiant le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 qui intègre notamment une meilleure information de l'origine des fonds en provenance de l'étranger ;
  - ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 et n°2020-08, relatifs aux modalités d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation ;
  - ANC n°2014-03 du 05 juin 2014 relatif au plan comptable général.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

# **Principales méthodes d'évaluation et de présentation**

## **Évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

## **Amortissement et dépréciation de l'actif**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

## **Stocks**

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide. Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

## **Créances**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

## **Provisions pour risques et charges**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

## **Indemnités de fin de carrière**

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

## **Contributions volontaires**

Les contributions volontaires sont considérées comme significatives, elles font l'objet d'une information dans l'annexe et dans le compte de résultat.

# NOTES SUR L'ACTIF

## Immobilisations

Actif immobilisé	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 160 €</b>	<b>59 850 €</b>	<b>8 160 €</b>	<b>59 850 €</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>592 600 €</b>	<b>99 032 €</b>	<b>12 563 €</b>	<b>679 069 €</b>
dont matériel	42 081 €	7 680 €	4 198 €	45 563 €
dont Installations générales, agencement	33 821 €	20 000 €	0 €	53 821 €
dont Matériel de transport	66 784 €	0 €	8 000 €	58 784 €
dont Matériel de bureau	441 293 €	68 974 €	365 €	509 902 €
dont Matériel de bureau mat 20% TVA	780 €	0 €	0 €	780 €
dont Mobilier	8 621 €	2 378 €	0 €	10 999 €
dont Mobilier 20% TVA	625 €	0 €	0 €	625 €
<b>Immobilisations financières</b>	<b>49 308 €</b>	<b>21 138 €</b>	<b>3 710 €</b>	<b>66 736 €</b>
dont Titres immobilisés	15 €	0 €	0 €	15 €
dont prêts au personnel	0 €	3 000 €	2 000 €	1 000 €
dont Autres prêts	25 473 €	13 318 €	0 €	38 790 €
dont Dépôts et cautionnements versés	23 820 €	4 821 €	1 710 €	26 931 €
<b>Biens reçus par legs/donations</b>	<b>6 650 €</b>	<b>0 €</b>	<b>6 650 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>656 717 €</b>	<b>180 020 €</b>	<b>31 083 €</b>	<b>805 655 €</b>

## Amortissements

Immobilisations amortissables	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
<b>TOTAL I</b>				
Autres immobilisations incorporelles		15 073 €	0 €	15 073 €
<b>TOTAL II</b>		<b>15 073 €</b>	<b>0 €</b>	<b>15 073 €</b>
Terrains				
Constructions				
Installations générales, agencements				
Inst. techniques, matériel, outillages industriels	40 487 €	530 €	4 198 €	36 819 €
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	17 512 €	5 719 €	0 €	23 231 €
Matériel de transport	47 940 €	17 261 €	8 000 €	57 201 €
Matériel de bureau et informatique	262 916 €	107 898 €	356 €	370 458 €
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL III</b>	<b>368 856 €</b>	<b>131 409 €</b>	<b>12 555 €</b>	<b>487 710 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>368 856 €</b>	<b>146 482 €</b>	<b>12 555 €</b>	<b>502 783 €</b>

Types d'immobilisation	Mode	Durée
Installations techniques, matériel, outillages industriels	Linéaire	3 à 5 ans
Installations générales, agencements divers	Linéaire	5 à 9 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans

## États des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	89 581 €	0 €	63 226 €	26 355 €
Matières premières			0 €	
Autres approvisionnements			0 €	
Dépréciation de stock	-10 819 €	-2 929 €	0 €	-13 748 €
<b>TOTAL</b>	<b>78 762 €</b>	<b>-2 929 €</b>	<b>63 226 €</b>	<b>12 608 €</b>

Suite à la décision de l'association d'externaliser sa boutique, plusieurs références d'articles ont été dépréciées à 100% et ne seront plus proposées à la vente.

## État des créances et charges constatées d'avance

État des créances	Montant brut	Échéances jusqu'à 1 an	Échéances de plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	<b>66 737 €</b>	<b>0 €</b>	<b>66 737 €</b>
Créances rattachées à des participations			
Prêt 1% Logement	38 790 €		38 790 €
Autres créances	27 946 €		27 946 €
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>74 184 €</b>	<b>74 184 €</b>	<b>0 €</b>
Fournisseurs débiteurs	48 285 €	48 285 €	
Clients	7 931 €	7 931 €	
Organismes sociaux			
État	65 €	65 €	
Autres créances	16 131 €	16 131 €	
Personnel - Rémunérations	1 772 €	1 772 €	
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>188 469 €</b>	<b>188 469 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>329 390 €</b>	<b>262 653 €</b>	<b>66 737 €</b>

## **État des produits à recevoir**

<b>Produits à recevoir</b>	<b>Montant</b>
Clients et comptes rattachés	3 007 €
Intérêts courus à recevoir	355 290 €
Autres produits à recevoir	14 631 €
<b>TOTAL</b>	<b>372 929 €</b>

# NOTES SUR LE PASSIF

## Fonds associatifs

Variation des fonds propres (article 432-22 du règlement ANC n°2018-06)

	À l'ouverture de l'exercice	Affectation résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
Postes	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	110 655 €							110 655 €
Fonds propres avec droit de reprise								
Écart de réévaluation								
Réserves	9 643 562 €	610 263 €	167 616 €			0 €		10 253 825 €
Report à nouveau	0 €							0 €
Excédent ou déficit de l'exercice	610 263 €	-610 263 €	-167 616 €	1 237 899 €	479 941 €			1 237 899 €
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>10 364 480 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 237 899 €</b>	<b>479 941 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>11 602 379 €</b>
Dotations consomptibles								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
<b>TOTAL</b>	<b>10 364 480 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 237 899 €</b>	<b>479 941 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>11 602 379 €</b>

## Llegs et donations

Llegs et donations	Montant
Montant perçu d'assurance-vie	
Montant des legs ou donations	
Prix de vente des biens reçus destinés à être cédés	6 650 €
Rep. de dépréciation d'actifs reçus destinés à être cédés	
Utilisation de fonds reportés liés aux legs ou donations	6 650 €
<b>PRODUITS</b>	<b>13 300 €</b>
Autres charges sur legs ou donation	4 101 €
VNC des biens reçus destinés à être cédés	6 650 €
Dot. de dépréciation d'actifs reçus destinés à être cédés	
Report en fonds dédiés liés aux legs ou donations	
<b>CHARGES</b>	<b>10 751 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 549 €</b>

## Analyse des fonds dédiés

Information relative aux fonds dédiés (article 431-6 du règlement ANC n°2018-06)

Nature des fonds	À l'ouverture	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont projets sans dépense depuis 2 ans
Farmed Animal Funders #1	7 318 €		7 318 €			0 €	
Silicon Valley Community Foundation #3	429 126 €	1 049 000 €	1 016 150 €			461 976 €	
Silicon Valley Community Foundation #4	158 000 €	78 000 €	64 665 €			171 335 €	
<b>TOTAL</b>	<b>594 444 €</b>	<b>1 127 000 €</b>	<b>1 088 133 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>633 312 €</b>	<b>0 €</b>

Dans le cadre d'une campagne au niveau européen pour mettre fin au broyage des poussins mâles,

L214 avait reçu en 2022 un financement de 66 456 € de la part du programme Farmed Animal Funders. Au 31 décembre 2023, 7 318 € restaient à dépenser et ils l'ont été en 2024.

Par ailleurs, deux financements distincts de l'Open Philanthropy ont été accordés en 2023 :

- Le premier projet financé a pour objectif de développer la production de vidéos d'enquêtes, de mener des campagnes en faveur des poules et poulets et d'accélérer la professionnalisation de l'association. Une partie de la somme totale (1 243 000 €) avait été versée en 2023, et tout n'avait pas été dépensé lors de l'exercice. Ainsi, 429 126 € avaient été reportés en 2024, auxquels s'est ajoutée la deuxième partie du versement (1 049 000 €). Les dépenses 2024 s'élevant à 1 016 150 €, le reste de la somme (461 976 €) est reporté sur 2025 ;
- Un second projet a été financé à hauteur de 158 000 € pour mener des campagnes à l'échelle européenne qui prévoyait une révision de la législation sur le bien-être animal, puis plus spécifiquement sur celui des poulets de chair. Il a été accordé et a fait l'objet d'un versement en 2023 mais n'a commencé à être utilisé qu'en 2024 (64 665 €). Une rallonge de 78 000 € a été accordée par l'Open Philanthropy en 2024, ce qui fait que la somme reportée sur 2025 s'élève à 171 335 €.

## Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	À l'ouverture	Augmentation (Dotations de l'exercice)	Diminution (Reprises de l'exercice)	À la clôture
Provisions pour investissement				0 €
Amortissements dérogatoires				0 €
Autres provisions réglementées				0 €
<b>TOTAL (I)</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Provisions pour litiges	353 545 €	82 481 €	51 000 €	385 026 €
Provisions pour garanties aux clients				0 €
Provisions pour amendes et pénalités				0 €
Provisions pour pensions obligatoires similaires	60 300 €	22 568 €	0 €	82 868 €
Autres provisions pour risques et charges				0 €
<b>TOTAL (II)</b>	<b>413 845 €</b>	<b>105 049 €</b>	<b>51 000 €</b>	<b>467 894 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>	<b>413 845 €</b>	<b>105 049 €</b>	<b>51 000 €</b>	<b>467 894 €</b>
<i>Dont dotations et reprises :</i>				
- <i>d'exploitation</i>		22 568 €		
- <i>financières</i>				
- <i>exceptionnelles</i>		82 481 €	51 000 €	

Les dotations de l'exercice correspondent aux nouveaux risques juridiques auxquels doit faire face l'association, et les reprises à la réduction de risques antérieurs suite aux jugements rendus.

Depuis 2020, l'association constitue une provision de 3 000 € par procédure qu'elle a initiée et dans laquelle elle est susceptible d'être condamnée au titre de l'article 700 du code de procédure civile ou de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

## État des dettes et produits constatés d'avance

État des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit	1 362 €	1 362 €		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	208 211 €	208 211 €		
Dettes fiscales et sociales	537 112 €	537 112 €		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 587 €	1 587 €		
Produits constatés d'avance	4 130 €	4 130 €		
<b>TOTAL</b>	<b>752 402 €</b>	<b>752 402 €</b>		

## Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	1 362 €
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	70 164 €
Dettes fiscales et sociales	304 472 €
Autres dettes	1 587 €
<b>TOTAL</b>	<b>377 585 €</b>

# NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

## Ventilation des ressources provenant de la générosité du public

Les dons constituent la principale ressource de l'association, ce qui lui confère un caractère de produits d'exploitation et non un caractère exceptionnel.

Conformément aux consignes de l'administration fiscale, seuls les dons reçus en 2024 sont comptabilisés dans les recettes de l'exercice 2024 et donnent droit à un reçu fiscal au titre de l'année 2024.

Les ressources provenant de la générosité du public sur l'exercice s'élèvent à 8 104 567 € et se décomposent de la façon suivante :

	2021	2022	2023	2024
Dons manuels	6 412 934 €	6 606 474 €	6 715 340 €	7 694 780 €
Assurances-vie			92 087 €	
Legs et donations			6 650 €	2 549 €
Mécénat				
Autres produits liés à la générosité du public	5 115 €	5 839 €	168 405 €	407 238 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 418 049 €</b>	<b>6 612 313 €</b>	<b>6 982 482 €</b>	<b>8 104 567 €</b>

## Fonds dédiés

À la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu encore être utilisée est inscrite en charges en « *engagements à réaliser sur ressources affectées* » et au passif du bilan en « *fonds dédiés* ».

Les sommes inscrites sous la rubrique « *fonds dédiés* » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « *report des ressources non utilisées des exercices antérieurs* ».

## Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	<b>Montant</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>70 546 €</b>
Sur opérations de gestion	19 246 €
Produits de cession des éléments d'actif	300 €
Produits sur exercices antérieurs	0 €
Reprises sur provisions et transferts de charges	51 000 €
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>-84 148 €</b>
Sur opérations de gestion	-1 617 €
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	-50 €
Dotations aux provisions	-82 481 €
Charges sur exercices antérieurs	0 €
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-13 602 €</b>

# AUTRES INFORMATIONS

## Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :  
néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :  
néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>	<b>néant</b>	<b>néant</b>

## Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ont été valorisés et s'élèvent à 82 868 € au 31 décembre 2024.

## Rémunération des dirigeants

Aucun membre du conseil d'administration ou du bureau de l'association n'est rémunéré.  
Les statuts de l'association prévoient que « *les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées* ».

## Un salaire unique pour toutes personnes salariées

Toutes les personnes salariées, y compris la directrice et les membres du comité de pilotage, perçoivent le même salaire : 2 681 € brut par mois, sur 12 mois (soit environ 32 k€ brut par an), avec un complément géographique mensuel pour les personnes habitant dans l'aire urbaine de Paris (200 € bruts).

De ce fait, il n'y a aucun écart entre le salaire le plus faible et le plus élevé, ni entre celui des femmes et celui des hommes.

## Une majorité de femmes à tous les échelons hiérarchiques

L'équipe de l'association L214 est composée de 60 % de femmes et 40 % d'hommes. La proportion de femmes varie légèrement selon où l'on se situe dans la hiérarchie :

- 58 % des salarié·es n'ayant pas de rôle d'encadrement sont des femmes
- 60 % des salarié·es en charge de la coordination d'une équipe sont des femmes
- 62,5 % des responsables de pôle (regroupement d'équipes) sont des femmes
- 50 % des membres du comité de pilotage (l'équipe de direction) sont des femmes

## Près de 100 % de personnes salariées en CDI

Au 31 décembre 2024, l'association comptait 96 personnes en CDI (soit 97 %) et 3 CDD (soit 3 %) - aucun contrat d'apprentissage, aucun stagiaire, aucun service civique.

## Aucun temps partiel imposé par l'employeur

La durée hebdomadaire du travail dans l'association est de 35 heures.

11 personnes étaient à temps partiel au 31 décembre 2024, dont deux personnes en temps partiel thérapeutique : il s'agit systématiquement d'un choix des personnes salariées de réduire leur temps de travail, tous les postes étant proposés à temps plein.

Ainsi l'**effectif salarié moyen** est le suivant :

	Personnel salarié 2024	Personnel salarié 2023	Personnel salarié 2022	Personnel salarié 2021	Personnel salarié 2020	Personnel salarié 2019	Personnel salarié 2018	Personnel salarié 2017	Personnel salarié 2016	Personnel salarié 2015
Cadres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Non cadres	99	92	82	72	69	64	52	33	15	8
<b>TOTAL</b>	<b>99</b>	<b>92</b>	<b>82</b>	<b>72</b>	<b>69</b>	<b>64</b>	<b>52</b>	<b>33</b>	<b>15</b>	<b>8</b>

## Comité social et économique (CSE)

Le comité économique et social (CSE), composé de deux femmes et de trois hommes, a été élu en juin 2023. Il se réunit chaque semaine et organise un point avec la direction chaque mois. Une partie des membres du CSE a pu bénéficier d'une formation sur le sujet de la charge et des conditions de travail, proposée par l'ANACT. Cela a donné lieu à l'envoi d'un questionnaire suivi d'une restitution synthétique auprès des salarié·es et à des recommandations sur des actions à mettre en œuvre par la Direction.

Les membres du CSE, l'équipe RH et la Commission de prévention des agissements sexistes (Compass) ont aussi pu assister à un atelier sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) organisé par un cabinet spécialisé. Cet atelier a ensuite donné lieu à une intervention lors de notre séminaire annuel.

Au cours de l'année 2024, le CSE a participé aux discussions sur l'attribution d'une Prime de partage de la valeur (PPV) et sur l'augmentation salariale effective en début d'année.

Concernant les activités sociales et culturelles, les salariés ont à nouveau bénéficié de chèques cadeaux et culture pour un total de 300 € et d'une subvention sport de 125 €.  
Sur l'exercice 2024, l'association lui a alloué 5 918 € de subvention de fonctionnement et 35 509 € au titre des activités sociales et culturelles.

## **Nature et évaluation des contributions volontaires**

Conformément au règlement ANC n°2018-06, nous avons procédé à la comptabilisation des contributions volontaires en nature.

Les heures de bénévolat consacrées à l'association se sont élevées à 15 326 heures en 2024, valorisées pour 419 945 € (contre 14 823 heures valorisées pour 393 386 € en 2023).

L'association n'a bénéficié d'aucun don ou prestation en nature en 2024.

## **Méthode de valorisation des contributions volontaires en nature**

Le taux horaire utilisé pour la valorisation du bénévolat est de 27,40 €, ce qui correspond au taux horaire chargé moyen des salariés en 2024. Il est en légère hausse par rapport à 2023.  
Les dons et prestations en nature ont quant à eux été évalués aux prix du marché.

## **Honoraires du commissaire aux comptes**

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 5 925 €.

# **ENGAGEMENTS HORS BILAN**

## **Engagements donnés**

Néant.

## **Engagements reçus**

L'association a reçu en 2018 un leg à titre universel, qui a été accepté par le conseil d'administration. Toutefois à ce jour la délivrance du leg n'a pas eu lieu. Le leg peut être estimé à 4 000 € nets de droits de succession.

# COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le compte de résultat par origine et destination est établi conformément à l'article 432-2 du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

## Produits

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
1. Produits liés à la générosité du public	8 104 567 €	8 104 567 €	6 982 482 €	6 982 482 €
Cotisations sans contrepartie	59 045 €	59 045 €	51 928 €	51 928 €
Dons, legs et mécénat	7 638 284 €	7 638 284 €	6 762 149 €	6 762 149 €
Dons manuels	7 635 735 €	7 635 735 €	6 663 412 €	6 663 412 €
Legs, donations et assurances-vie	2 549 €	2 549 €	98 737 €	98 737 €
Mécénat	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres produits liés à la générosité du public	407 238 €	407 238 €	168 405 €	168 405 €
2. Produits non liés à la générosité du public	2 011 805 €	0 €	2 052 426 €	0 €
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage d'entreprise				
Contributions financières sans contrepartie	1 817 777 €		1 779 803 €	
Autres produits non liés à la générosité du public	194 028 €		272 623 €	
3. Subventions et autres concours publics	0 €		0 €	
4. Reprises sur provisions et dépréciations	57 650 €		118 891 €	
5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs	501 109 €		75 185 €	
<b>TOTAL</b>	<b>10 675 131 €</b>	<b>8 104 567 €</b>	<b>9 228 985 €</b>	<b>6 982 482 €</b>

Les ressources de L214 proviennent essentiellement des dons, legs et cotisations (plus de 89 %), des ventes de la boutique (0,9 %) et des intérêts d'épargne (3,8 %). Le reste provient entre autres des versements suivant des décisions de justice (0,2%), de l'utilisation en 2024 de fonds dédiés versés en les années précédentes pour des campagnes spécifiques (4,7 %) et de reprises de provisions pour risques juridiques (0,5 %).

### 1. Produits liés à la générosité du public

L214 développe depuis des années la collecte de dons auprès du grand public. En 2024, ces dons et cotisations s'élèvent à 7,7 M€.

Les « *autres produits liés à la générosité du public* » (407 k€) correspondent aux intérêts d'épargne sur l'argent provenant des dons des années précédentes.

### 2. Produits non liés à la générosité du public

En 2024, L214 a bénéficié de financements de la part de différentes fondations pour un total de 1,8 M€, dont 1,1 M€ de la part de l'Open Philanthropy (pour mener à bien des actions en faveur des poulets, de développer nos capacités d'enquêtes et de poursuivre la professionnalisation de l'association) et 200 k€ provenant du Fonds de dotation "*L214, pour la défense des animaux*".

Parmi les produits non liés à la générosité du public, on retrouve principalement les ventes (livres, vêtements, revues...) réalisées via la boutique en ligne ou lors des différentes manifestations organisées par l'association (98 k€).

Nous avons également bénéficié de versements en notre faveur dans le cadre de décisions de justice (19 k€) et de la refacturation de dépenses effectuées pour le compte du Fonds de dotation "*L214, pour la défense des animaux*" (60 k€).

### **3. Subventions et autres concours publics**

L214 n'a pas bénéficié de subventions publiques en 2024.

### **4. Reprises sur provisions et dépréciations**

Il s'agit de reprises de provisions pour risques juridiques constituées les années précédentes et devenues sans objet suite aux jugements rendus dans le cadre de procédures intentées contre ou par L214.

### **5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs**

En 2022, l'association a bénéficié d'un financement de 66 k€ de la part du Farmed Animal Funders pour lui permettre d'agir contre le broyage des poussins à l'échelle européenne. 59 k€ avaient été dépensés fin 2023. Le solde (7 k€) a été utilisé sur 2024.

Par ailleurs, l'Open Philanthropy a choisi de renouveler son financement pour soutenir une partie des actions de L214 (actions en faveur des poulets, développement de nos capacités d'enquêtes et de toucher un plus large public, poursuite de la professionnalisation de l'association) pour un total de 2,3 M€, versés en deux temps. A fin 2023, 429 k€ n'avaient pas encore été utilisés sur les 1,2 M€ versés en 2023, ce qui a été fait en 2024.

Un nouveau financement de l'Open Philanthropy distinct du précédent a également été accordé à l'association en 2023, cette fois pour soutenir nos campagnes sur le terrain politique à l'échelle européenne, pour un total de 158 k€. Sur cette somme, 65 k€ ont été utilisés en 2024 et le reste reporté sur l'année prochaine.

## Charges

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
1. Missions sociales				
Réalisées en France				
Actions réalisées par l'organisme	6 690 457 €	5 546 991 €	6 216 015 €	5 108 538 €
Versement à d'autres organismes	6 639 839 €	5 496 373 €	6 168 637 €	5 061 160 €
Réalisées à l'étranger	40 800 €	40 800 €	34 609 €	34 609 €
Actions réalisées par l'organisme	9 818 €	9 818 €	12 768 €	12 768 €
Versement à d'autres organismes	0 €	0 €	12 768 €	12 768 €
2. Frais de recherche de fonds	599 951 €	570 112 €	506 312 €	491 920 €
Frais d'appel à la générosité du public	599 951 €	570 112 €	506 312 €	491 920 €
Frais de recherche d'autres ressources	0 €	0 €	0 €	0 €
3. Frais de fonctionnement	1 469 498 €	1 401 276 €	1 193 090 €	1 126 879 €
4. Dotation aux provisions et dépréciations	107 978 €	106 246 €	88 011 €	87 529 €
5. Impôts sur les bénéfices	29 373 €		21 518 €	
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	539 976 €		593 776 €	
<b>TOTAL</b>	<b>9 437 232 €</b>	<b>7 624 626 €</b>	<b>8 618 721 €</b>	<b>6 814 866 €</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>1 237 899 €</b>	<b>479 941 €</b>	<b>610 263 €</b>	<b>167 616 €</b>

L214 réalise ses missions en France. L'association a pour objet de défendre les animaux, notamment ceux utilisés dans la consommation alimentaire, en révélant les pratiques qui leur nuisent dans nos modèles agricoles et alimentaires, en encourageant les solutions pour les faire disparaître.

Les missions sociales comprennent les dépenses opérationnelles directes et indirectes engagées pour la réalisation des actions.

### 1 - Missions sociales

Les 3 missions sociales de L214 ont pour objectif :

- de **soulever la question animale**, notamment sur les conditions d'élevage, de transport ou d'abattage des animaux (*via* des enquêtes), sur l'impact de la production et de la consommation de produits animaux, et sur les avancées en éthologie :
  - auprès du grand public, tout en lui proposant des actions,
  - auprès des plus jeunes (L214 Éducation),
  - auprès des citoyens (Politique & animaux).
- de **faire reculer les pires pratiques** en encourageant :
  - les entreprises agroalimentaires à modifier leur politique d'achat en bannissant les produits issus des formes d'élevage et d'abattage les plus cruelles (élevages intensifs, conditions d'abattage reconnues par la communauté scientifique comme sources de souffrances pourtant évitables), en réduisant la part de produits d'origine animale au bénéfice du végétal,
  - les élus à défendre les intérêts des animaux.
- de **réduire le nombre d'animaux tués pour la consommation humaine** avec des actions :
  - auprès du grand public (Vegan Pratique, Veggie Challenge, Veganuary),

- auprès des professionnels en leur montrant l'intérêt et en les incitant à proposer des alternatives vegan dans leur offre (VegOresto).

**76,4 %** des dépenses engagées par l'association hors dotations aux provisions, impôts et reports en fonds dédiés sont affectées à ces missions sociales.

## 2 - Frais de recherche de fonds

L214 a consacré **6,8 %** de ses dépenses de l'année 2024 (soit 593 k€) à l'activité dite de « *recherche de fonds* », essentiellement sur les frais d'appel à la générosité du public.

Il s'agit des salaires de l'équipe en charge des relations avec les donateurs (3,6 équivalents temps plein [ETP], soit 178 k€) et des commissions et frais bancaires sur les dons reçus (111 k€). On y retrouve également les frais d'envoi pour les reçus fiscaux et courriers destinés aux donateurs (54 k€) et des dépenses liées au développement de l'outil de gestion des dons (16 k€ de sous-traitance, 57 k€ de prestations réalisées par notre équipe informatique) et à la communication (15 k€ de dépenses directes pour des supports de communication et 75 k€ de quote-part de salaires et d'achats des autres équipes contributrices).

## 3 - Frais de fonctionnement

Il s'agit essentiellement de frais de personnel (20,2 ETP, soit 1,0 M€) et de structure (51 k€ de communication institutionnelle, 38 k€ d'honoraires, 32 k€ de frais de missions, 42 k€ de loyers, 44 k€ pour nos outils côté RH et 28 k€ côté Comptabilité, 26 k€ pour des services liés à la sécurité informatique, etc.), non affectables aux missions sociales de l'association. Ils relèvent principalement des services administratifs (gestion des ressources humaines, comptabilité, informatique interne) et de la direction de l'association, et représentent au total **16,8 %** des ressources utilisées durant l'année 2024, soit 1,5 M€.

## 4. Dotation aux provisions et dépréciations

Il s'agit principalement des dotations aux provisions pour des risques juridiques nouveaux ou accrus (82 k€) et des provisions d'indemnités de fin de carrière (23 k€).

## 5. Impôts sur les bénéfices

L'association a payé 29 k€ d'impôts sur les intérêts d'épargne qu'elle a touchés en 2024.

## 6. Reports en fonds dédiés de l'exercice

L'association a perçu un total de 1,2 M€ de financements de la part de l'Open Philanthropy en 2024 mais n'en a utilisé qu'une partie. Le montant non utilisé (540 k€) a été reporté en fonds dédiés.

## Contributions volontaires en nature

B. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	419 945 €	419 945 €	398 867 €	398 867 €
Bénévolat	419 945 €	419 945 €	393 386 €	393 386 €
Prestations en nature			4 272 €	4 272 €
Dons en nature			1 209 €	1 209 €
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public	0 €	0 €	0 €	0 €
3. Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>419 945 €</b>	<b>419 945 €</b>	<b>398 867 €</b>	<b>398 867 €</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
1. Contributions volontaires aux missions sociales	419 945 €	419 945 €	398 761 €	398 761 €
Réalisées en France	419 945 €	419 945 €	398 761 €	398 761 €
Réalisées à l'étranger				
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3. Contributions volontaires au fonctionnement			106 €	106 €
<b>TOTAL</b>	<b>419 945 €</b>	<b>419 945 €</b>	<b>398 867 €</b>	<b>398 867 €</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

L214 s'efforce de valoriser les nombreuses heures consacrées par ses membres bénévoles à la réalisation des actions de l'association. Près de 15 000 heures bénévoles ont été dénombrées en 2024, valorisées à hauteur de 419 945 €. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à l'année précédente.

# TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD

Pour une meilleure compréhension de ses comptes, l'association décide de fournir à titre d'informations complémentaires un rapprochement entre les charges du compte de résultat et les charges du CROD, établi conformément à l'article 432-16 du règlement ANC n°2018-06.

Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et celles du CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Total du compte de résultat					
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources										
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes												
Achats de marchandises	-261 €				0 €		0 €				-261 €					
Variation de stock	63 226 €				0 €		0 €				63 226 €					
Autres charges externes	3 052 285 €				313 722 €		340 010 €				3 706 017 €					
Aides financières		40 800 €		9 818 €							50 618 €					
Impôts et taxes	217 170 €				16 553 €		64 311 €				298 034 €					
Salaires	2 210 872 €				182 280 €		665 266 €				3 058 417 €					
Cotisations sociales	885 403 €				73 354 €		266 363 €				1 225 120 €					
Dotations aux amortissements	111 527 €				3 638 €		31 325 €				146 490 €					
Dotations aux provisions							107 978 €				107 978 €					
Reports en fonds dédiés										539 976 €	539 976 €					
Autres charges	97 949 €				10 405 €		102 223 €				210 577 €					
Charges financières											0 €					
Charges exceptionnelles	1 667 €				0 €		0 €				1 667 €					
Participations des salariés au résultat											0 €					
Impôt sur les bénéfices									29 373 €		29 373 €					
<b>TOTAL</b>	<b>6 639 839 €</b>	<b>40 800 €</b>	<b>0 €</b>	<b>9 818 €</b>	<b>599 951 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 469 498 €</b>	<b>107 978 €</b>	<b>29 373 €</b>	<b>539 976 €</b>	<b>9 437 232 €</b>					

# **COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC**

## **Préambule**

Le compte d'emploi des ressources (CER) est une présentation adaptée du compte de résultat, destinée à mettre en perspective les dons collectés et les coûts des moyens mis en œuvre. Il ne saurait être confondu avec le compte de résultat, qui comptabilise les charges et les produits (par nature) de l'ensemble des activités de l'association.

Cette annexe permet de présenter les résultats de la collecte de l'année au regard de l'utilisation des fonds. Toutefois, L214 réalise des missions dans la durée et en continu. Les fonds collectés durant l'année 2024 ne sont donc pas nécessairement utilisés cette même année, compte tenu du temps nécessaire pour organiser des campagnes. Réciproquement, certains des projets et enquêtes réalisés en 2024 ont été financés par des fonds collectés les années précédentes.

Le CER est obligatoire pour les associations faisant appel à la générosité du public afin d'assurer la transparence financière, notamment vis-à-vis des donateurs.

Il a été élaboré conformément à la loi n°91-772 du 7 août 1991 et au règlement ANC n°2018-06.

## **Méthodologie**

Les emplois du CER sont ventilés, à partir de la comptabilité analytique, dans les trois rubriques définies par le règlement ANC n°2018-06 : les « *missions sociales* », les « *frais de recherche de fonds* » et les « *frais de fonctionnement* ».

Une autre dimension analytique permet de suivre l'affectation des fonds dédiés.

Tous les coûts qui concernent une équipe ou une activité correspondant à l'une des trois grandes rubriques du CER leur sont directement affectés. Néanmoins, certaines dépenses peuvent être rattachées à plusieurs rubriques du CER. Dans ces cas particuliers, ces charges indirectes sont alors ventilées entre les différentes rubriques.

Cette ventilation concerne les dépenses suivantes :

- les frais généraux (401 k€) sont répartis au prorata des frais de personnel, donc essentiellement en missions sociales et en frais de fonctionnement, et une partie en recherche de fonds. Il s'agit des dépenses qui concernent tous les salariés (les loyers des locaux par exemple). Une petite partie concerne l'organisation des différents événements externes et internes de l'association, et est répartie au *prorata* du temps qui y est consacré ;
- les charges de l'équipe de direction (158 k€) sont réparties en fonction du temps passé sur les missions sociales, la recherche de fonds et l'activité de direction de l'association, cette dernière étant comptabilisée en frais de fonctionnement. Il s'agit quasi exclusivement de dépenses de salaires ;
- les charges des équipes administratives (953 k€) sont affectées à 100 % en frais de fonctionnement . Il s'agit essentiellement de dépenses de salaires ;

- les charges de l'équipe Juridique (55 k€) sont réparties en fonction du temps passé sur les dossiers propres à chaque équipe ou campagne, notamment le suivi des procédures judiciaires contre des élevages. Il s'agit essentiellement de dépenses de salaires ;
- les charges de l'équipe Boutique sont partiellement (85 k€) réparties sur les autres équipes au prorata du temps passé. En effet, en plus de la gestion de la boutique “grand public”, cette équipe prend en charge le support logistique consistant à expédier du matériel ou des supports de communication aux différentes équipes et groupes bénévoles. Il s'agit là aussi de dépenses de salaires essentiellement ;
- les charges de l'équipe Création (368 k€) sont réparties en fonction du temps passé sur les missions sociales et sur la recherche de fonds. Il s'agit essentiellement de dépenses de salaires ;
- les charges informatiques (418 k€) sont réparties en fonction du temps passé entre les missions sociales et la recherche de fonds. Il s'agit essentiellement de dépenses de salaires ;
- les charges de communication (916 k€) sont réparties en fonction de plusieurs indicateurs quantifiables (nombre de pages du magazine ou de lettres d'information électronique dédiées à un sujet, etc.) entre les missions sociales (essentiellement pour des actions de sensibilisation), la recherche de fonds (pour les appels à dons) et les frais de fonctionnement (pour ce qui relève de la communication dite « institutionnelle »). Il s'agit principalement de dépenses de salaires et de frais de diffusion sur nos réseaux (impression et affranchissement des magazines, coût d'envoi des mails) ;
- les dépenses de l'équipe en charge du réseau de bénévoles (387 k€) sont réparties sur les différentes campagnes auxquelles les groupes de bénévoles ont participé, au prorata du nombre d'actions effectuées (plus de 600 sur toute la France en 2024). On y retrouve les dépenses de salaires mais également l'achat de matériel destiné aux actions et les coûts de location pour le stockage de ce même matériel.

## Ressources

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. Ressources liées à la générosité du public</b>	<b>8 104 567 €</b>	<b>6 982 482 €</b>
Cotisations sans contrepartie	59 045 €	51 928 €
Dons, legs et mécénats	7 638 284 €	6 762 149 €
<i>Dons manuels</i>	7 635 735 €	6 663 412 €
<i>Legs, donations et assurance-vie</i>	2 549 €	98 737 €
<i>Mécénat</i>	0 €	0 €
Autres ressources liées à la générosité du public	407 238 €	168 405 €
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>8 104 567 €</b>	<b>6 982 482 €</b>
Reprise sur provisions et dépréciations		
Utilisations de fonds dédiés antérieurs		
<b>DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 104 567 €</b>	<b>6 982 482 €</b>
<b>RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>8 891 441 €</b>	<b>8 723 825 €</b>
Excédent ou insuffisance de la générosité du public	479 941 €	167 616 €
Investissements ou désinvestissement nets liés à la générosité du public		
<b>RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HOSR FONDS DEDIES)</b>	<b>9 371 382 €</b>	<b>8 891 441 €</b>

### Cotisations sans contrepartie et dons manuels

Les cotisations, dons et legs collectés auprès du public en 2024 (7,7 M€) sont en hausse de +13 % par rapport à 2023, soit +0,9 M€. Ils représentent la quasi-totalité des ressources liées à la générosité du public.

### Autres ressources liées à la générosité du public

Les intérêts d'épargne s'élèvent à 407 k€, contre 168 k€ l'année précédente, grâce à une optimisation de nos placements financiers.

### Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice

À l'issue de l'exercice 2024, L214 dispose de 9,4 M€ de ressources reportées (+5,4 %). Ses emplois de l'année (7,5 M€) ont progressé de +12 % par rapport à l'année précédente. Le niveau de réserves se situe donc à un peu moins d'une année et demie de dépenses (1,25).

L'association a collecté environ 40 % des dons reçus lors du dernier trimestre, et environ 21 % sur le seul mois de décembre. Ces réserves permettent à l'association d'engager en cours d'année des dépenses plus importantes que ses recettes, en anticipant les recettes espérées sur le dernier trimestre.

## Emplois

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. Missions sociales</b>	<b>5 546 991 €</b>	<b>5 108 538 €</b>
Réalisées en France	5 537 173 €	5 095 769 €
Actions réalisées par l'organisme	5 496 373 €	5 061 160 €
Versements à d'autres organisations	40 800 €	34 609 €
Réalisées à l'étranger	9 818 €	12 768 €
Actions réalisées par l'organisme	0 €	0 €
Versement à d'autres organisations	9 818 €	12 768 €
<b>2. Frais de recherche de fonds</b>	<b>570 112 €</b>	<b>491 920 €</b>
Frais d'appel à la générosité du public	570 112 €	491 920 €
Frais de recherche d'autres ressources	0 €	0 €
<b>3. Frais de fonctionnement</b>	<b>1 401 276 €</b>	<b>1 126 879 €</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>7 518 380 €</b>	<b>6 727 337 €</b>
Dotations aux provisions et dépréciations	106 246 €	87 529 €
Report en fonds dédiés de l'exercice		
<b>EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>479 941 €</b>	<b>167 616 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 104 567 €</b>	<b>6 982 482 €</b>

### Missions sociales

Les dépenses affectées aux missions sociales en 2024 (5,6 M€) ont augmenté de +9 % par rapport à l'année passée. Elles représentent 73,8 % des dépenses de l'association sur le périmètre des ressources collectées auprès du public.

### Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds (563 k€) sont en hausse de +16 % par rapport à l'année précédente. Cela correspond à 7,6 % des dépenses de l'association.

### Frais de fonctionnement

Le reste des dépenses (18,6 %) sont des frais de fonctionnement (1,4 M€). Ils ont également augmenté (+24 %) par rapport à l'année précédente, suite au renforcement des équipes administratives.

## Contributions volontaires en nature

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>Emplois de l'exercice</b>		
1. Contributions volontaires aux missions sociales	419 945 €	398 761 €
Réalisées en France	419 945 €	398 761 €
Réalisées à l'étranger		
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds		
3. Contributions volontaires au fonctionnement		106 €
<b>TOTAL</b>	<b>419 945 €</b>	<b>398 867 €</b>

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>Ressources de l'exercice</b>		
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	419 945 €	398 867 €
Bénévolat	419 945 €	393 386 €
Prestations en nature		4 272 €
Dons en nature		1 209 €
<b>TOTAL</b>	<b>419 945 €</b>	<b>398 867 €</b>

## Fonds dédiés

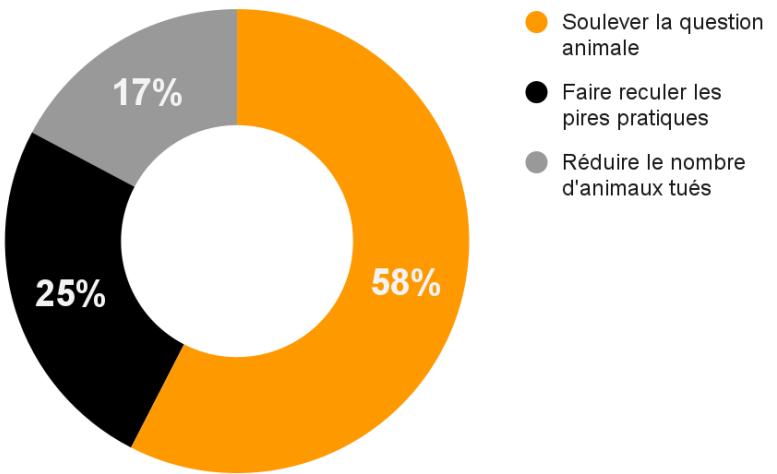
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE</b>		
Utilisation		
Report		
<b>FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>		

Aucun fonds dédié n'est lié à la générosité du public sur l'exercice 2024.

# ANNEXES DU CER

## Détail des Missions sociales

### Répartition des dépenses de 3 missions sociales



### Répartition des dépenses de missions sociales par nature

Type de dépenses	Charges directes	Charges indirectes									Retraitements du périmètre hors générosité publique		
		Support communication	Support terrain	Support création	Support Web	Support logistique	Support administratif	Organisation asso	Frais généraux	TOTAL CROD	Boutique L214	Fonds dédiés	TOTAL CER
Salaires et cotisations sociales	1 791 583 €	585 069 €	358 662 €	247 627 €	176 008 €	51 962 €	27 013 €	53 362 €	22 160 €	3 313 445 €	-105 242 €	-340 502 €	2 867 702 €
Frais de communication	745 200 €	203 604 €	24 927 €	218 €	58 €	83 €	14 €	126 €	598 €	974 828 €	-8 965 €	-171 997 €	793 865 €
Frais de mission	178 181 €	20 422 €	27 214 €	7 707 €	6 824 €	1 055 €	932 €	8 237 €	8 689 €	259 261 €	-2 501 €	-51 520 €	205 240 €
Achat de matériel et fournitures	83 752 €	5 856 €	19 006 €	2 664 €	1 601 €	1 517 €	668 €	2 346 €	4 301 €	121 712 €	-2 478 €	-47 775 €	71 459 €
Locations mobilières et immobilières	26 881 €	18 950 €	64 462 €	8 123 €	12 906 €	5 301 €	938 €	29 343 €	32 668 €	199 572 €	-10 041 €	-18 106 €	171 425 €
Affranchissement et frais d'expédition	76 853 €	710 €	5 643 €	284 €	187 €	125 €	135 €	292 €	1 561 €	85 790 €	-27 421 €	-15 492 €	42 877 €
Achats de marchandises	62 380 €	0 €	586 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	62 965 €	-62 380 €		586 €
Honoraires et frais juridiques	225 804 €	9 €	47 €	21 €	6 €	36 €	47 €	1 €	26 €	225 996 €	-2 €	-9 131 €	216 863 €
Autres prestataires	983 006 €	1 103 €	1 554 €	1 230 €	4 080 €	552 €	694 €	33 €	1 319 €	993 570 €	-4 337 €	-155 721 €	833 512 €
Dotations aux amortissements	83 506 €	8 501 €	6 846 €	5 720 €	3 018 €	1 724 €	1 089 €	62 €	1 060 €	111 527 €	-2 513 €	0 €	109 014 €
Dons à d'autres organismes	50 368 €	0 €	250 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	50 618 €	0 €	0 €	50 618 €
Colisations	1 638 €	126 €	560 €	44 €	32 €	26 €	21 €	8 €	331 €	2 786 €	-47 €	0 €	2 739 €
Dotations aux provisions										0 €			0 €
Impôts et taxes										0 €			0 €
Autres charges diverses	119 322 €	39 190 €	25 350 €	20 026 €	16 319 €	6 106 €	4 557 €	4 786 €	52 730 €	288 386 €	-11 936 €	-95 359 €	181 091 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 428 474 €</b>	<b>883 540 €</b>	<b>535 107 €</b>	<b>293 663 €</b>	<b>221 038 €</b>	<b>68 487 €</b>	<b>36 108 €</b>	<b>98 595 €</b>	<b>125 444 €</b>	<b>6 690 457 €</b>	<b>-237 862 €</b>	<b>-905 603 €</b>	<b>5 546 991 €</b>

## Détail des frais de recherche de fonds

Type de dépenses	Charges directes	Charges indirectes									Retraitements du périmètre hors générosité publique		
		Support communication	Support terrain	Support création	Support Web	Support logistique	Support administratif	Organisation asso	Frais généraux	TOTAL CROD	Boutique L214	Fonds dédiés	TOTAL CER
Salaires et cotisations sociales	178 071 €	9 650 €	0 €	11 249 €	45 740 €	18 371 €	255 €	6 269 €	2 582 €	272 186 €	0 €	272 186 €	
Frais de communication	15 298 €	26 405 €	0 €	10 €	15 €	29 €	0 €	2 €	70 €	41 829 €	-3 284 €	38 545 €	
Frais de mission	3 438 €	321 €	0 €	350 €	1 773 €	373 €	5 €	1 020 €	1 012 €	8 293 €	-41 €	8 253 €	
Achat de matériel et fournitures	30 145 €	88 €	0 €	121 €	416 €	536 €	12 €	16 €	501 €	31 836 €	-21 384 €	10 452 €	
Locations mobilières et immobilières	1 862 €	288 €	0 €	369 €	3 354 €	1 874 €	12 €	3 419 €	3 806 €	14 984 €	0 €	14 984 €	
Affranchissement et frais d'expédition	28 759 €	11 €	0 €	13 €	48 €	44 €	5 €	34 €	182 €	29 096 €	0 €	29 096 €	
Achats de marchandises	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Honoraires et frais juridiques	0 €	0 €	0 €	1 €	1 €	13 €	2 €	0 €	3 €	21 €	0 €	21 €	
Autres prestataires	43 821 €	16 €	0 €	56 €	1 060 €	195 €	33 €	4 €	154 €	45 339 €	0 €	45 339 €	
Dotations aux amortissements	1 657 €	122 €	0 €	260 €	784 €	610 €	32 €	50 €	124 €	3 638 €	0 €	3 638 €	
Dons à d'autres organismes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Cotisations	2 934 €	2 €	0 €	2 €	8 €	9 €	0 €	1 €	39 €	2 995 €	0 €	2 995 €	
Dotations aux provisions										0 €	0 €	0 €	
Impôts et taxes										0 €	0 €	0 €	
Autres charges diverses	135 043 €	729 €	0 €	910 €	4 241 €	2 159 €	121 €	389 €	6 143 €	149 734 €	-5 131 €	144 603 €	
<b>TOTAL</b>	<b>441 028 €</b>	<b>37 632 €</b>	<b>0 €</b>	<b>13 340 €</b>	<b>57 442 €</b>	<b>24 213 €</b>	<b>478 €</b>	<b>11 205 €</b>	<b>14 614 €</b>	<b>599 951 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-29 839 €</b>	<b>570 112 €</b>

## Détail des frais de fonctionnement

Type de dépenses	Charges directes	Charges indirectes									Retraitements du périmètre hors générosité publique		
		Support communication	Support terrain	Support création	Support Web	Support logistique	Support administratif	Organisation asso	Frais généraux	TOTAL CROD	Boutique L214	Fonds dédiés	TOTAL CER
Salaires et cotisations sociales	101 831 €	16 694 €	0 €	51 243 €	132 829 €	0 €	655 648 €	37 130 €	563 €	995 940 €	0 €	995 940 €	
Frais de communication	0 €	50 009 €	0 €	45 €	44 €	0 €	642 €	82 €	15 €	50 836 €	0 €	50 836 €	
Frais de mission	7 727 €	580 €	0 €	1 595 €	5 150 €	0 €	15 982 €	793 €	221 €	32 047 €	-897 €	31 150 €	
Achat de matériel et fournitures	180 €	150 €	0 €	551 €	1 209 €	0 €	13 098 €	1 045 €	109 €	16 341 €	-3 270 €	13 071 €	
Locations mobilières et immobilières	2 791 €	494 €	0 €	1 681 €	9 740 €	0 €	25 455 €	1 377 €	829 €	42 368 €	0 €	42 368 €	
Affranchissement et frais d'expédition	977 €	21 €	0 €	59 €	141 €	0 €	4 208 €	38 €	40 €	5 483 €	0 €	5 483 €	
Achats de marchandises	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Honoraires et frais juridiques	3 689 €	0 €	0 €	4 €	4 €	0 €	34 599 €	1 €	1 €	38 298 €	-19 430 €	18 868 €	
Autres prestataires	272 €	24 €	0 €	254 €	3 079 €	0 €	68 748 €	26 €	33 €	72 437 €	-9 585 €	62 853 €	
Dotations aux amortissements	347 €	193 €	0 €	1 184 €	2 278 €	0 €	27 135 €	162 €	27 €	31 325 €	0 €	31 325 €	
Dons à d'autres organismes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Cotisations	2 607 €	4 €	0 €	9 €	24 €	0 €	494 €	7 €	8 €	3 153 €	0 €	3 153 €	
Dotations aux provisions										0 €	0 €	0 €	
Impôts et taxes										0 €	0 €	0 €	
Autres charges diverses	14 436 €	1 331 €	0 €	4 144 €	12 316 €	0 €	145 479 €	2 225 €	1 339 €	181 269 €	-35 039 €	146 230 €	
<b>TOTAL</b>	<b>134 858 €</b>	<b>69 499 €</b>	<b>0 €</b>	<b>60 770 €</b>	<b>166 813 €</b>	<b>0 €</b>	<b>991 487 €</b>	<b>42 886 €</b>	<b>3 185 €</b>	<b>1 469 498 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-68 221 €</b>	<b>1 401 276 €</b>

# ETAT DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER (EAR)

Le total des avantages et ressources provenant de l'étranger est de 2 087 573 € pour l'exercice 2024.

Le financement de l'Open Philanthropy (1 127 000 €) représente 54 % de ces ressources, et le don de la Fondation Karuna (368 k€) représente 18 %.

Le reste de ces ressources (593 k€) est constitué par la somme des dons de 12 999 particuliers (étrangers ou français résidant à l'étranger), associations, fondations ou entreprises dont le don moyen est d'environ 46 €.

ETAT	Nombre de donneurs	Montant des dons reçus	ETAT	Nombre de donneurs	Montant des dons reçus
Afrique du Sud	1	20 €	Kenya	1	50 €
Allemagne	831	21 354 €	Luxembourg	910	65 476 €
Andorre	21	510 €	Macédoine du Nord	2	125 €
Argentine	13	630 €	Malte	1	60 €
Australie	67	2 454 €	Maroc	17	380 €
Autriche	103	1 209 €	Maurice	4	95 €
Belgique	5 479	174 732 €	Mexique	20	1 255 €
Belize	12	120 €	Monaco	221	17 408 €
Bolivie	12	192 €	Monténégro	1	100 €
Brésil	30	905 €	Norvège	49	686 €
Canada	307	7 642 €	Nouvelle-Zélande	26	526 €
Chili	12	240 €	Paraguay	1	65 €
Chine	29	2 775 €	Pays-Bas	302	7 836 €
Chypre	1	20 €	Philippines	3	210 €
Colombie	1	20 €	Pologne	28	870 €
Côte d'Ivoire	1	100 €	Portugal	130	3 183 €
Danemark	66	1 135 €	République Dominicaine	12	120 €
Emirats Arabes Unis	25	590 €	République tchèque	3	100 €
Espagne	489	10 394 €	Roumanie	1	35 €
Estonie	13	292 €	Royaume-Uni	351	45 487 €
États-Unis	214	1 595 610 €	Salvador	2	40 €
Finlande	64	639 €	Serbie	1	20 €
Ghana	1	30 €	Singapour	34	845 €
Gibraltar	1	65 €	Slovaquie	1	10 €
Grèce	36	670 €	Slovénie	12	240 €
Hongrie	5	245 €	Suède	50	915 €
Inde	12	180 €	Suisse	2 441	105 213 €
Indonésie	1	60 €	Thaïlande	1	65 €
Irlande	125	2 724 €	Tunisie	12	120 €
Islande	1	20 €	Turquie	12	240 €
Israël	3	140 €	Uruguay	12	60 €
Italie	331	7 076 €	Vietnam	2	235 €
Japon	32	2 710 €	<b>Total général</b>	<b>13 002</b>	<b>2 087 573 €</b>